
Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016

2016

*Rapport du Conseil d'Administration sur les états
financiers consolidés IFRS*



I	PRESENTATION DU GROUPE P&V.....	2
II	LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	5
III	RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	13
IV	RAPPORT D'ACTIVITES	16
V	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES.....	19
VI	NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE.....	28
VII	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	77
VIII	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	83
IX	RESSOURCES HUMAINES.....	83
X	EXISTENCE DE SUCCURSALES	83
XI	INTERET OPPOSE.....	83
XII	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	83
XIII	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	83
XIV	APPLICATION DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE P&V	84
	TABLE DES MATIERES DETAILLEE	110

Abréviations

 GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
 IAS	International Accounting Standard
 IASB	International Accounting Standards Board
 IFRIC	IFRS Interpretation Committee (ex IFRIC) Interpretations
 IFRS	International Financial Reporting Standard
 Interpretations	IFRS Interpretations Committee (ex – International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC))
 PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
 Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de l'IFRS4
 SIC	Standard Interpretations Committee
 S/P	Ratio sinistres/primes
 VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par un fonds d'investissements)

I Présentation du Groupe P&V

I.A Structure du Groupe P&V

I.A.1 PSH

PSH scrl est la structure faitière du Groupe P&V regroupant les associés de référence.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH garantit la cohérence et la complémentarité des stratégies et politiques générales développées dans les différents domaines d'activités du Groupe P&V.

PSH est une société coopérative agréée par le Conseil national de la coopération. Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique comme l'absence de but spéculatif.

I.A.2 Participations significatives

I.A.2.a IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

I.A.2.b Multipharma

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose des scrl Multipharma Group, Multipar, Multipharma, de Voorzorg CVBA et iU.

La scrl Multipharma s'est donné pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité des produits de santé (principalement les médicaments) et des soins pharmaceutiques de qualité. Son identité repose sur trois éléments clés : un engagement à renforcer le métier de pharmacien, la force d'un réseau intégré, et la référence au projet coopératif.

Multipharma exploite un réseau d'environ 254 officines pharmaceutiques (au 31/12/2016), ainsi qu'un dépôt de gros. Multipharma est le plus grand réseau d'officines pharmaceutiques ouvertes au public.

De Voorzorg, dont le siège se situe à Mechelen, exploite 20 pharmacies et un dépôt en gros de médicaments et produits parapharmaceutiques. Elle est principalement active dans la région d'Anvers.

Créée en 1996, la scrl iU se positionne dans le secteur des produits de soin, d'hygiène, de beauté et de diététique. Elle exploite un réseau de 22 magasins (au 31/12/2016) de type parapharmacie.

I.A.3 Autres participations

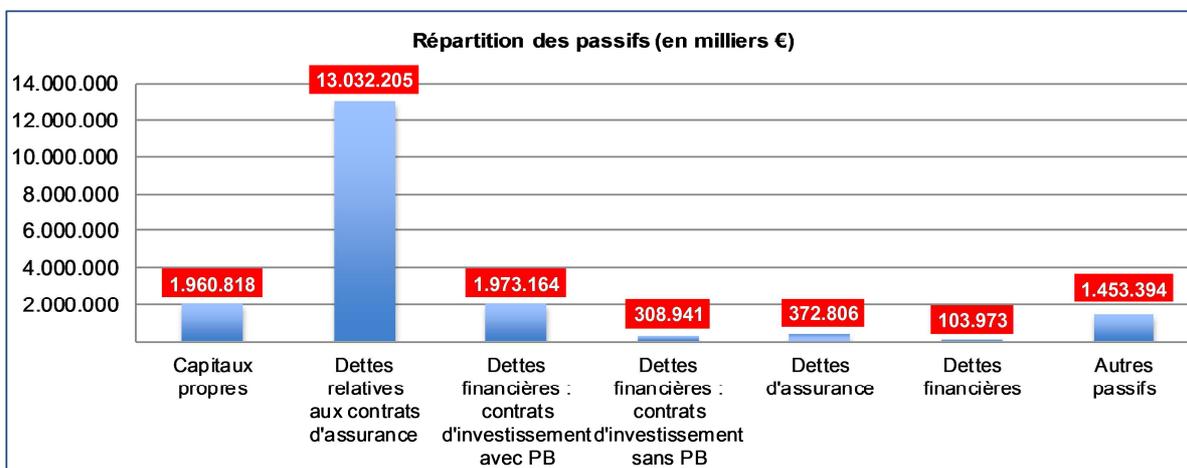
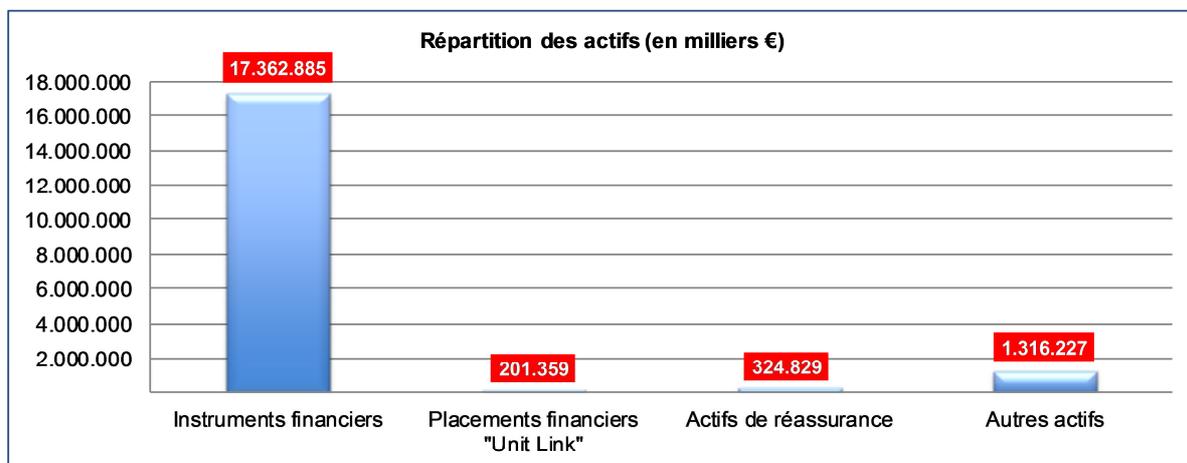
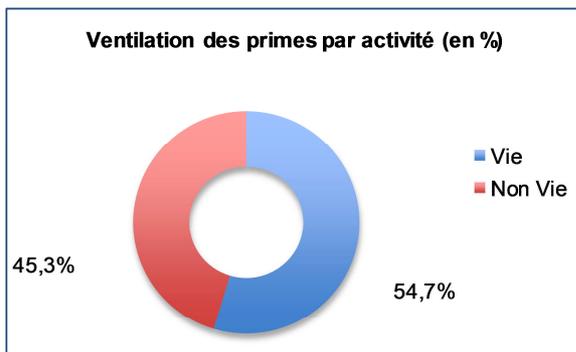
Outre celles qu'il détient dans des entreprises d'assurances, le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.

Des investissements prennent également la forme de liens étroits avec des entreprises de prêts hypothécaires et des coopératives de l'économie sociale.

Afin de répondre au mieux aux nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité (Solvency II) et afin d'optimiser la gestion de son capital et de ses structures, le Groupe P&V a procédé à la fusion par absorption de la société Vivium SA par la société P&V Assurances SCRL et au transfert de l'intégralité du patrimoine de l'entité P&V Caisse Commune à cette même société (via une cession d'universalité). La prise d'effet juridique, comptable et fiscale de ces opérations a eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

P&V Assurances SCRL a aussi communiqué son intention de procéder à l'absorption de sa filiale dédié à l'assurance juridique, la SA ARCES. Cette opération s'est réalisée par voie de transfert de l'intégralité de son patrimoine actif et passif résultant de la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2016. La prise d'effet juridique aura lieu au 1er janvier 2017.

I.B Chiffres clés au 31 décembre 2016



Total du bilan	19.205.301 K€	Capitaux propres	1.960.818 K€
Total primes	1.584.626 K€	Résultat net	120.090 K€
Ratio de solvabilité	141,4%	Nombre d'employés	1.714

II Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016

En date du 27 avril 2017, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. P&V Assurances est une société coopérative à responsabilité limitée immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale à 1210 Bruxelles en Belgique.

Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances vie et non-vie.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le bureau international des normes comptables (IASB) en vigueur dans l'Union Européenne au 1er janvier 2016. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur base du principe de continuité et vise à donner une présentation fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé et des flux de trésorerie consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Sauf indication contraire, les tableaux sont présentés en milliers d'euros.

II.A Bilan consolidé

En milliers €	Notes	2016	2015
Actifs			
Immobilisations incorporelles	VI.E	31.602	17.094
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	VI.F	88.742	93.478
Immeubles de placement	VI.G	167.666	194.413
Investissements dans des entreprises associées	VI.A	93.741	81.076
Impôts différés	VI.P	610	547
Instruments financiers	VI.H	17.362.885	16.220.745
Placements financiers "Unit Link"	VI.I	201.359	196.425
Actifs de réassurance	VI.J	324.829	337.488
Créances d'assurance	VI.J	83.080	87.927
Autres créances	VI.J	148.543	118.928
Produits acquis	VI.J	7.138	11.834
Actifs non courants détenus en vue de la vente	VI.L	399.789	431.555
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VI.M	295.315	300.380
Total actifs		19.205.301	18.091.889
Capitaux propres et passifs			
En milliers €	Notes	2016	2015
Capital émis	VI.N	511	511
Réserves	VI.N	1.959.372	1.752.894
Capitaux propres - part du groupe		1.959.883	1.753.405
Capitaux propres revenant aux minoritaires	VI.N	934	22.940
Total capitaux propres		1.960.818	1.776.346
Dettes subordonnées	VI.R	260.017	268.517
Dettes relatives aux contrats d'assurance	VI.O	13.032.205	12.403.564
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	VI.O	1.973.164	1.797.103
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	VI.O	308.941	274.738
Pensions et autres obligations	VI.P	317.024	315.226
Impôts différés	VI.Q	280.694	218.767
Dettes d'assurance	VI.O	372.806	374.830
Dettes financières	VI.R	103.973	94.369
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente	VI.L	390.388	426.715
Autres dettes	VI.R	205.271	141.714
Total passifs		17.244.483	16.315.543
Total capitaux propres et passifs		19.205.301	18.091.889

* Conformément à l'IAS 1, le Groupe P&V a présenté tous les actifs et les passifs par ordre de liquidité.

II.B Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2016	2015
Primes brutes		1.584.626	1.573.470
Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours		7.450	3.361
Primes cédées aux réassureurs		(38.780)	(38.201)
Primes acquises nettes de réassurance	VII.A	1.553.296	1.538.631
Charges d'assurance - net		(1.013.016)	(1.001.277)
Provision pour sinistre - net		(71.385)	(16.549)
Provision pour assurance vie		(501.425)	(559.567)
Participation bénéficiaire		(5.981)	(10.566)
Autres provisions techniques		1.738	8.485
Autres charges techniques		(26.226)	(30.929)
Charges techniques	VII.B	(1.616.293)	(1.610.404)
Résultat technique		(62.997)	(71.773)
Produits financiers courants	VII.C	492.973	515.385
Charges financières courantes	VII.D	(67.628)	(69.512)
Résultat financier courant		425.346	445.873
Produits financiers non courants	VII.C	362.018	423.142
Charges financières non courantes	VII.D	(204.165)	(191.370)
Résultat financier non courant		157.853	231.772
Total résultat financier		583.199	677.645
Résultat technique et financier		520.202	605.872
Total commissions et autres revenus		994	6.112
Charges administratives et opérationnelles	VII.E	(375.714)	(339.505)
Autres produits (charges)		(593)	913
Impôts	VII.F	(34.364)	(94.836)
Résultat des entreprises mises en équivalence		9.565	5.732
Résultat net de l'exercice		120.090	184.288
Attribuable aux :			
groupe		119.900	171.784
intérêts minoritaires		191	12.504

Conformément à l'IAS 1, le Groupe P&V a choisi de présenter l'analyse des charges dans son compte de résultat par fonction.

II.C Etat du résultat global consolidé

En milliers €	Notes	2016	2015
Résultat net de l'exercice		120.090	184.288
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe			
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	VI.H	38.958	2.501
Gains (pertes) nets sur les actifs disponibles à la vente net du shadow accounting	VI.H	44.464	7.565
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	VI.A	14	44
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	II.D	(109)	939
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe			
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	VI.P	3.517	17.682
Autres composants des autres éléments du résultat global		(163.437)	(474)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts	VI.N	(76.593)	28.258
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts		43.497	212.546
Attribuable aux :			
groupe		51.240	201.705
intérêts minoritaires		(7.743)	10.841
		43.497	212.546

Conformément à IAS 1, le Groupe P&V a choisi de présenter dans deux sections séparées, le résultat net et les autres éléments du résultat global intérêts minoritaires inclus. Les autres éléments du résultat global comprennent les éléments de produits et de charges nets d'impôts (y compris les ajustements de reclassement) qui ne sont pas comptabilisés en résultat net comme l'imposent ou l'autorisent d'autres IFRS :

- ✚ Les variations de l'excédent de réévaluation ;
- ✚ Les réévaluations au titre des régimes à prestations définies ;
- ✚ Les gains et les pertes résultant des actifs disponibles à la vente ;
- ✚ La partie efficace des profits et (ou) des pertes sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

II.D Etat des variations des capitaux propres consolidés

En milliers €	Notes	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs disponibles à la vente	Shadow accounting	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Réserves sur les actifs réévalués	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2014		555.203	627.851	1.912.117	(1.376.332)	(9.981)	-	(125.629)	(29.790)	1.553.438	117.628	1.671.067
Résultat net de l'exercice		-	171.784	-	-	-	-	-	-	171.784	12.504	184.288
Autres éléments du résultat global	VI.N	-	788	(302.624)	310.639	2.501	939	17.957	(280)	29.921	(1.662)	28.259
Total du résultat global de l'exercice		-	172.572	(302.624)	310.639	2.501	939	17.957	(280)	201.705	10.841	212.546
Dividendes distribués	VII.G	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	60	-	-	-	-	-	-	60	(105.530)	(105.470)
Transfert de réserves		23.155	(23.155)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres		27	-	-	-	-	-	-	(1.824)	(1.796)	-	(1.796)
Au 31 décembre 2015		578.386	777.327	1.609.492	(1.065.693)	(7.480)	939	(107.672)	(31.893)	1.753.407	22.940	1.776.346
Résultat net de l'exercice		-	119.900	-	-	-	-	-	-	119.900	191	120.090
Autres éléments du résultat global	VI.N	-	(167.398)	264.011	(209.508)	38.958	(109)	3.267	2.119	(68.660)	(7.934)	(76.593)
Total du résultat global de l'exercice		-	(47.498)	264.011	(209.508)	38.958	(109)	3.267	2.119	51.240	(7.743)	43.497
Dividendes distribués	VII.G	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		(7.293)	163.178	-	-	-	-	-	-	155.885	(14.263)	141.623
Autres		-	(196.061)	191.142	(106.716)	(895)	-	36.536	75.346	(648)	-	(648)
Au 31 décembre 2016	VI.N	571.093	696.946	2.064.645	(1.381.917)	30.582	830	(67.869)	45.572	1.959.884	934	1.960.818

II.E Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers €	Notes	2016	2015
I. Solde d'ouverture	<i>VI.M</i>	300.380	273.549
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		212.034	22.703
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		201.859	88.832
1.1. Résultat opérationnel		100.393	(6.731)
1.1.1. Résultat net de l'exercice		120.090	184.288
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités de placement	<i>VII.C et D</i>	(568.262)	(707.367)
1.1.3. Impôts sur le résultat	<i>VII.F</i>	34.364	94.836
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		(1.991)	40.674
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		430.510	422.040
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		13.916	(6.896)
1.1.7. Autres rubriques		71.765	(34.307)
1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		101.466	95.563
1.2.1. Variation des créances		(26.476)	(1.982)
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance		1.781	12.293
1.2.3. Variation des autres placements		31.508	117.829
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		(5.594)	(19.038)
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		60.376	(44.130)
1.2.6. Autres variations		39.871	30.592
2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés		10.174	(66.129)
2.1. Impôts exigibles		10.174	(66.129)
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de placements		12.154	112.211
1. Acquisitions		(2.173.661)	(2.099.533)
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(265.685)	(432.142)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(1.811.483)	(1.510.835)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		-	(98.021)
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(96.493)	(58.534)
2. Cessions		1.649.549	1.499.149
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		130.684	203.075
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		1.516.148	1.293.556
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		311	1.222
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		2.406	1.296
3. Intérêts, dividendes et produits net sur placements (payés)		537.454	708.858
4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement		(1.187)	3.737
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		(229.253)	(108.111)
1. Flux de trésorerie relatifs aux financements		(251.203)	(116.472)
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		4.052	8.362
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		(8.500)	817
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		-	(11.184)
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		(246.755)	(114.467)
2. Intérêts		21.950	8.361
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements	<i>VII.C et D</i>	(18.743)	(30.110)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	<i>VII.C et D</i>	40.693	38.471
3. Dividendes versés		-	-
V. Augmentation de capital libéré en espèce		-	27
VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie	<i>VI.M</i>	(5.064)	26.831
VII. Solde de clôture	<i>VI.M</i>	295.315	300.380

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus des activités opérationnelles de ceux provenant des opérations de placement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux de placement ou de financement. Le Groupe P&V classe dans cette catégorie le résultat net de l'exercice corrigé des éléments du compte de résultat sans effet sur la trésorerie et des variations du besoin en fonds de roulement afin d'avoir une image fidèle des flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles.

Les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles ont fortement évolué par rapport à l'année passée passant de EUR +22,7 millions à EUR +212,3 millions. Les éléments marquants sont les suivants :

- ✚ Le résultat opérationnel est influencé par le résultat financier repris dans les activités de placement essentiellement expliqué par les plus-values latentes obligataires moins importantes en 2016 (EUR -133,1 millions) par rapport à 2015 (EUR -266,2 millions)
- ✚ Les variations des autres placements liés aux activités opérationnelles sont essentiellement expliquées par le run off de l'activité d'Euresa Life (principalement de la branche 23) repris au niveau du bilan sous les actifs destinés à la vente moins important en 2016 (EUR +32,7 millions) par rapport à 2015 (EUR +83,7 millions).
- ✚ Les variations des autres passifs opérationnels sont essentiellement expliqués par la dotation d'une provision plan social Horizon 2020 alors qu'en 2015, une diminution de ces passifs étaient constatés suite à la reprise des provisions prépensions potentielles.
- ✚ La variation des impôts exigibles s'explique par une forte diminution du résultat net, dû en grande partie par les plus-values obligataires réalisées en 2015, ainsi que par la fusion de la société Vivium, qui n'avait pas de latences fiscales, par la société P&V Assurances qui elle avait de fortes latences fiscales.

En 2016, les flux de trésorerie nets relatifs aux activités de placements sont passés de EUR +112,2 millions à EUR +12,2 millions essentiellement expliqués par l'acquisition d'obligations.

En 2016, le groupe a investi massivement dans des obligations OAT et a moins investi dans les actions et fonds d'investissements par rapport à 2015.

En 2015, les paiements effectués pour l'acquisition des filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées s'expliquaient essentiellement par l'achat des intérêts minoritaires résiduels de la société Vivium afin d'effectuer la fusion par absorption dans P&V Assurances au 1^{er} janvier 2016.

Les paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations concernent principalement le collatéral versé sur les produits dérivés, l'activation de projets informatiques, le paiement des avances effectuées aux assurés sur leurs réserves constituées et le paiement de dérivés de ventes forwards bond suite à l'échéance de 2016.

Les flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement évoluent fortement entre les 2 exercices passant de EUR -108,1 millions à EUR -251,2 millions essentiellement expliqués par l'augmentation des crédits hypothécaires.

Le niveau de trésorerie se situe au même niveau en 2016 par rapport à 2015.

II.F Marge de solvabilité

Au cours de ces dernières années, le Groupe P&V a mis en oeuvre avec succès son programme de mise en conformité aux nouvelles normes de Solvabilité II, qui prennent effet au premier janvier 2016.

Au travers de ce programme, le Groupe P&V a continué à renforcer son dispositif de gestion des risques.

Au 31 décembre 2016, le ratio de Solvabilité II (fonds propres éligibles/capital minimum requis) est robuste à un niveau de 141,4%. Ce ratio se maintient au niveau du ratio cible. Le capital de solvabilité requis est de EUR 1,157 milliards et les fonds propres sont de EUR 1,637 milliards. En outre, avec 92,6 % de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 1) et 7,4% de fonds propres de qualité supérieure (Tier 2), le Groupe P&V dispose de fonds propres d'une excellente qualité.

Les informations détaillées relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport SFCR au niveau de PSH.

III Rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de P&V Assurances SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de P&V Assurances SCRL (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et un tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à EUR 19.205.301 ('000) et le compte du résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part des actionnaires, de EUR 120.090 ('000).

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de P&V Assurances SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement par la Société de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 24 mai 2017

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par


Karel Tanghe
Réviseur d'Entreprises

IV Rapport d'activités

IV.A Résultats de 2016

Résultat du Groupe P&V

Le résultat net consolidé du Groupe P&V sur l'année 2016 atteint un montant de EUR 120,1 millions (2015 : EUR 184,3 millions). La part du Groupe P&V est de EUR 119,9 millions tandis que EUR 0,2 millions sont alloués aux intérêts minoritaires.

La baisse du résultat net est expliquée par la diminution du résultat financier de EUR 94,4 millions compensée partiellement par l'augmentation du résultat technique de EUR 8,8 millions. Les autres éléments du résultat ont, quant à eux, augmenté de EUR 21,5 millions.

Résultat technique

L'augmentation du résultat technique de EUR 8,8 millions s'explique par une hausse des primes acquises (nettes de réassurance) de EUR 14,7 millions compensant l'augmentation des charges techniques de EUR 5,9 millions.

L'augmentation des primes brutes Vie (+ EUR 16,5 millions) provient principalement de l'augmentation des primes d'assurances Groupe. En branche 21, l'accroissement des primes récurrentes est de +4% et des primes uniques de +15%. Les primes de la branche 23 s'élèvent à 3,6 millions EUR, ce qui représente un accroissement de 0,2 million EUR. On constate par contre un statu-quo de l'encaissement Vie individuelle par rapport à 2015 (voir note VII.A)

La diminution des primes brutes Non-Vie (- EUR 5,3 millions) s'explique principalement par les affaires directes qui diminuent de 1,5 % suite à la cessation de la collaboration avec l'apporteur d'affaires Aedes et à la cessation des activités dans la branche Transport pour Compte d'Autrui. Cependant, cette diminution est légèrement compensée par une croissance des affaires en acceptation expliquée par la régularisation des primes en 2016 d'un portefeuille en Maladie résilié en 2015.

Résultat financier

Le résultat financier a diminué de EUR 94,4 millions pour atteindre EUR 583,2 millions en 2016 contre EUR 677,6 millions en 2015. On constate à la fois une diminution du résultat financier non courant (EUR -73,9 millions) et du résultat financier courant (EUR -20,5 millions). Cette variation s'explique principalement d'une part par une diminution des rendements sur obligations par rapport à 2015 en raison du renouvellement du portefeuille obligataire, d'autre part par la valorisation des dérivés impactant négativement le résultat financier et finalement par les fortes plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire au cours de l'année 2015. (voir note VII.C et note VII.D)

Les autres résultats

On observe une diminution de EUR 21,5 millions soit EUR -400,1 millions en 2016 contre EUR -421,6 millions en 2015. Les plus importantes variations de ces autres résultats sont :

- ✚ Les commissions et autres revenus ont diminué de EUR 5,1 millions. Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la distribution de la participation bénéficiaire aux anciens coopérateurs de la Caisse Commune;
- ✚ Les autres produits (charges) ont diminués de EUR 1,5 millions ceci s'expliquant par l'extourne d'une provision pour risques financiers en 2015 de EUR 1,3 millions;
- ✚ Les coûts administratifs et opérationnels ont augmenté de EUR 36,2 millions ce qui s'explique principalement par la dotation pour provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.
- ✚ Les impôts ont diminué de EUR 60,4 millions (de EUR 94,8 millions en 2015 à EUR 34,4 millions en 2016). La diminution de l'impôt s'explique principalement par la baisse du résultat avant impôts passant de EUR 279,1 millions en 2015 à EUR 154,5 millions en 2016.

IV.B Situation financière de 2016

Bilan

Le total du bilan est passé de EUR 18,09 milliards en 2015 à EUR 19,21 milliards en 2016, soit une augmentation de EUR 1.113,4 millions.

Les fluctuations les plus importantes à l'actif sont :

- ✚ L'augmentation des immobilisations incorporelles de EUR 14,5 millions, due principalement à l'activation de projets tels que la nouvelle plate-forme de gestion des sinistres non-vie, la digitalisation inbound/outbound et les futures plate-formes pour la souscription, la gestion et la facturation des affaires non vie et vie (en ce compris les amortissements actés) (voir note VI.E) ;
- ✚ La diminution des immeubles de placement pour un montant de EUR 26,7 millions s'explique, par la sortie de la valeur de l'immeuble Cours Saint Michel suite à la convention d'emphytéose conclue fin 2016, par le reclassement des immeubles Frankrijklei, d'Ostende et de Bruges en immobilisés destinés à la vente (IFRS 5) et par la réévaluation de certains immeubles (voir note VI.G) ;
- ✚ L'augmentation des autres créances EUR 29,4 millions s'explique par l'augmentation de la provision pour espérance de recours, par les transferts de fonds à affecter sur les prêts hypothécaire néerlandais, par l'augmentation du prêt Triamant et par la créance TVA suite à la conclusion d'un contrat emphytéotique (voir note VI.J) ;
- ✚ L'augmentation des Instruments Financiers pour un montant de EUR 1.142,1 millions. Cette augmentation s'explique en raison d'une part de l'évolution de la valeur de marché du portefeuille obligataire entre décembre 2015 et décembre 2016 et d'autre part des acquisitions réalisées en 2016. Il faut également noter une augmentation du volume des prêts hypothécaires (EUR 246 millions) ainsi que de l'investissement en portefeuille obligataire USD (voir note VI.H) ;

- ✚ Les actifs financiers de la branche 23 augmentent de EUR 4,9 millions, ce qui s'explique essentiellement par le résultat financier en branche 23 (voir note VI.I) ;
- ✚ Le poste 'Actifs non courants disponibles à la vente' diminue d'un montant de EUR 31,8 millions. Cette variation est principalement expliquée par la diminution des actifs d'Euresa Life (société en run-off) partiellement compensée par le reclassement des immeubles Frankrijklei, d'Ostende et de Bruges en immobilisés destinés à la vente pour une valeur de EUR 5,8 millions (IFRS 5) (voir note VI.L).

Les fluctuations les plus importantes au passif sont :

- ✚ Une augmentation des réserves techniques de EUR 628,6 millions qui s'explique principalement par une hausse des réserves mathématiques en Vie et une hausse de la comptabilité reflet suite à l'augmentation de la réserve AFS sur les titres obligataires;
- ✚ Une augmentation des obligations financières pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices de EUR 176,1 millions. Cette augmentation est liée principalement aux contrats d'assurances vie individuelle d'épargne pension et à l'effet de la variation de la comptabilité reflet ;
- ✚ Les autres dettes augmentent de EUR 63,5 millions. Cette augmentation est liée à la dotation de la provision pour plan social Horizon 2020 ainsi qu'à l'augmentation des dettes fiscales et des dettes commerciales (voir note VI.R) ;
- ✚ Le poste 'Passifs non courants disponibles à la vente' diminue d'un montant de EUR 36,3 millions suite à la diminution de la valeur des passifs d'Euresa Life (société en run off) (voir note VI.L).

V Objectifs et politiques de gestion des risques

V.A Dispositif de gestion des risques.

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de Gestion des risques qui comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le groupe est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Stratégie et politiques de risques

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et la stratégie de gestion des risques.

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurance a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part, la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

- ✚ Ainsi, le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement réservées par la loi au Conseil d'administration.
- ✚ Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise, la politique en matière des risques et exerce la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- ✚ Le Comité d'audit s'assure que les mesures de contrôle interne mises en place dans l'entreprise contribuent à une gestion des risques efficace.
- ✚ Le Comité des risques procède quant à lui à une évaluation de la stratégie des risques du Groupe et du bon fonctionnement de la fonction de gestion des risques
- ✚ Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction.

- ✚ Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique Fit & Proper des administrateurs et membres du Comité de direction.

Le Comité d'audit et le Comité des risques sont exclusivement composés d'administrateurs indépendants répondant aux critères fixés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Collectivement, les membres du Comité d'audit disposent d'une compétence générale dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit. Au moins un de ses membres dispose d'une compétence individuelle en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'optimisation de son fonctionnement, le Conseil d'administration effectue tous les ans une évaluation de son effectif, de sa composition et de son fonctionnement. Lors de cette évaluation, le Conseil d'administration procède notamment à l'évaluation de ses besoins et ceux de ses Comités spécialisés en termes de connaissances, expériences et spécialisations au regard du profil de compétences collectif défini pour le Conseil d'administration. Il s'assure en outre que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat et continuent à justifier de l'honorabilité professionnelle requise pour la fonction.

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction sont les suivants :

- ✚ La rémunération des administrateurs et des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur avis du Comité de rémunération.
- ✚ La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise.
- ✚ La rémunération des membres du Comité de direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :
 - d'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;

- d'une rémunération variable déterminée sur la base d'une évaluation a posteriori effectuée en fonction de la situation de l'entreprise et de la qualité de sa gestion. La rémunération variable est de maximum 25% de la rémunération fixe.

✚ Le montant de la rémunération des administrateurs est calculé de manière globale pour l'ensemble des mandats exercés au sein du Groupe P&V ou en représentation de celui-ci.

Au 31 décembre 2016, les instances du groupe P&V étaient composées comme suit :

Conseil d'administration (*) Administrateur indépendant

(**) Administrateur démissionnaire en 2017

Administrateurs non exécutifs

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Eric BERTHOUX
- Paul CALLEWAERT
- Victor FABRY
- Hugues FOURNIER
- Alfonso GALANTE
- Max HOOGSTOEL (*)
- Yves GODIN
- Herwig JORISSEN
- Patrick MARNEF
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- Alain THIRION
- Freddy VAN DEN SPIEGEL (*)
- Patrick VERERTBRUGGEN

Administrateurs exécutifs

- Marc BEAUJEAN
- Francis COLARIS

- Isabelle COUNE (**)
- Philippe DE LONGUEVILLE
- Martine MAGNEE
- Hilde VERNAILLEN

Comité d'audit

- Jean-Paul PHILIPPOT (*), Président
- Max HOOGSTOEL (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- Freddy VAN DEN SPIEGEL (*)

Comité des risques

- Freddy VAN DEN SPIEGEL (*), Président
- Max HOOGSTOEL (*)
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)

Comité de rémunération

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Victor FABRY
- Freddy VAN DEN SPIEGEL (*)

Comité de nomination

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Paul CALLEWAERT
- Herwig JORISSEN
- Patrick MARNEF

- Alain THIRION
- Freddy VAN DEN SPIEGEL (*)
- Hilde VERNAILLEN

Comité de direction

- Hilde VERNAILLEN, Président
- Marc BEAUJEAN, Membre
- Francis COLARIS, Membre
- Isabelle COUNE, Membre (**)
- Philippe DE LONGUEVILLE, Membre
- Martine MAGNEE, Membre

Commissaire

KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Karel TANGHE

Gouvernance des risques

Les chartes et politiques précisent la gouvernance en place au sein du Groupe P&V. Celle-ci a été définie de manière à assurer une cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

Méthodologies

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant quantitative que qualitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose principalement sur un processus d'évaluation des risques et de la qualité des contrôles opérationnels par les équipes opérationnelles mêmes (« Internal Control / Risk and Control Self-Assessment »). Ce processus est aussi un composant clé du processus ORSA décrit dans la Politique ORSA.

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans le cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

Mise en œuvre et opérations

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du Dispositif de Gestion des risques sont basées sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

Reporting

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du comité de direction et du conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

Revue

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

V.B Principaux risques et incertitudes

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégiques et de Réputation
Primes et Provisionnement	Mortalité	Santé SLT	Taux d'intérêt	Réassurance	Opérationnel	Financement	Stratégique
Catastrophe Non-Vie	Longévité	Santé Non-SLT	Actions	Instruments Dérivés	Conformité	Liquidité de marché	Réputation
Chute	Frais Vie	Catastrophe	Immobilier	Autres	Risque Modèle		
	Rachat		Spread				
	Catastrophe Vie		Change				
			Concentration				
			Base				

Schéma - Taxonomie des risques du Groupe P&V

Les principaux risques auxquels le Groupe P&V est soumis sont :

- Les risques de marché et en particulier les risques liés à un environnement de taux bas (surtout pour ce qui concerne les portefeuilles d'assurances vie présentant des taux d'intérêt garantis élevés et des durations longues) ainsi que les risques d'actions et de spreads de crédits obligataires ;
- Les risques d'assurances qui sont les risques de souscription, de sous-provisionnement et le risque catastrophique en Non-Vie;
- Les risques dits non financiers qui sont principalement liés aux adaptations nécessaires face aux diverses évolutions de son environnement (réglementaires, économiques, socio-politiques, techniques).

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques de la taxonomie du Groupe P&V.

Des actions de mitigation de ces risques font l'objet d'un suivi et d'une réévaluation régulière.

Risques de marché

Il s'agit du risque lié au niveau ou à la volatilité du prix de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée. Ils reflètent adéquatement la non-congruence qui existe structurellement entre les actifs et les passifs. Les risques de marché les plus importants pour le Groupe P&V sont décrits ci-après.

La gestion de ces risques ainsi que du risque de liquidité est encadrée par une politique d'investissement et ALM qui fixe notamment les cibles et bornes d'allocation stratégique des différentes classes d'actif. L'allocation stratégique des actifs est établie de manière à optimiser sur le long terme le couple risque / return sous certaines contraintes contractuelles, commerciales et réglementaires compte tenu du cadre d'appétence au risque du Groupe P&V.

Cette politique comprend également un ensemble de limites pour gérer les risques de crédit et de concentration.

- Le risque sur taux d'intérêt :

Il s'agit du risque de pertes résultant des mouvements des taux d'intérêt et de leur impact sur les flux de trésorerie futurs. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence sur l'actif et le passif de telle sorte que l'impact des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique de l'entreprise dépendra de la façon dont les actifs et les passifs sont matchés.

- Le risque sur actions :

Il s'agit du risque de pertes en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille. Le risque sur actions est également relatif à l'absence de rendement sur ce poste d'actif par l'absence de dividendes distribués non compensée par une augmentation suffisante de la valeur de marché de l'actif.

- Le risque de spread de crédit :

Ce risque est lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Risques d'assurance

La gestion de ces risques est encadrée par une politique d'assurance et par une politique de réassurance. La politique d'assurance définit le cadre et les attentes en matière de design de produit et définit le cadre de la gestion des risques d'assurance. Elle sert de fil conducteur aux différentes politiques de produits d'assurance qui constituent à leur tour un outil guidant l'activité sur le plan commercial, au niveau technique et opérationnel et en termes de gestion des risques.

Risque de souscription vie et santé « rente »

De manière générale, la maîtrise de ces risques se fait au travers de consignes claires et strictes au niveau de la politique d'acceptation et de sélection des risques et de leur tarification. De plus, en assurance de groupe (y compris l'incapacité de travail), des ajustements tarifaires et contractuels sont régulièrement réalisés compte tenu des résultats d'analyse de rentabilité ;

Les principaux risques concernés pour le Groupe P&V sont les suivants :

- Risque de mortalité :

Le risque de mortalité est lié à une augmentation du montant des indemnités que la compagnie doit payer qui résulterait du fait que les assurés ne vivent pas aussi longtemps que prévu. Cela peut notamment survenir pour des contrats de type assurances temporaires et soldes restant dus.

- Risque d'invalidité-incapacité

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Dans nos portefeuilles d'assurances, cela concerne principalement des garanties complémentaires comprises dans certains contrats d'assurances vie.

- Risque de dépenses :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurances vie. Il s'agit d'un risque relativement important par rapport aux autres risques d'assurances en Vie compte tenu du niveau des frais généraux relatifs à l'activité en question.

- Risque de rachat :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Il s'agit essentiellement d'un risque de cumul.

Risque de souscription non-vie et santé autre que rente

- Risque de tarif et provisionnement :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de fluctuations affectant le moment de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés (risque de tarif), ainsi que le moment de survenance et le montant des règlements de sinistres (risque de provisionnement). Le risque de tarif et de provisionnement constitue le deuxième risque le plus important en termes de quantification après les risques financiers.

Risque de tarif en Non-Vie concerne principalement le risque relatif à une inadéquation des tarifs appliqués aux différents portefeuilles. Hormis les risques catastrophiques pris en compte dans une catégorie spécifique (voir ci-dessous), la maîtrise de ces risques se fait au travers de consignes claires et strictes au niveau de la politique d'acceptation et de sélection des risques et de leur tarification. Des contrôles réguliers sont effectués par des actuaires spécialisés sur base d'outils d'analyse statistique afin de veiller à un ajustement adéquat des conditions proposées.

Le risque de sous-provisionnement en Non-Vie concerne principalement les provisions qui sont constituées dès la déclaration d'un sinistre. Le département « sinistres » évalue ces provisions de manière forfaitaire ou analytique, c'est à dire dossier par dossier, selon des procédures détaillées. A chaque étape du dossier, les évaluations des montants à payer sont révisées compte tenu notamment de l'apparition d'informations complémentaires. Des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) sont également constituées.

Le risque dont il est question ici est celui d'une insuffisance de ces provisions par rapport aux montants d'indemnisation qui devront in fine être effectivement payés. Ce risque est principalement important pour certaines branches d'activité pour lesquelles il faut parfois un temps très long avant que le montant total de l'indemnité puisse être déterminé (ex. en RC dommages corporels).

Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour vérifier la suffisance de ces provisions. Un avis indépendant est émis par la Fonction actuarielle quant à la suffisance des provisions.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Le risque réside dans le fait que suite à un seuil événement, un grand nombre de risques soient touchés simultanément.

Ce risque est principalement lié à la survenance d'événements naturels en Incendie et DM Auto et non naturels en Incendie, dans ce cas, on parle de « man's made peril ».

L'impact d'un tel risque est fortement limité grâce à la mise en place d'un programme de réassurance prudent, spécifiquement adapté aux risques couverts et qui est revu annuellement.

- Risques non-financiers

Le risque dit « non financier » est par abus de langage le risque couvrant le risque opérationnel ainsi que les risques stratégique et de réputation. La gestion de ces risques est encadrée par une politique spécifique qui précise les objectifs et la stratégie relatifs à la gestion de ces risques.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, le Groupe P&V procède à une évaluation de ces risques et le cas échéant, des plans d'action de mitigation sont mis en œuvre. Les principaux risques non-financiers identifiés dans le cadre de l'évaluation menée en 2016 sont à mettre en relation avec la capacité du groupe à mener à bien ses programmes de transformation. Pour chacun des risques identifiés, des plans d'action de mitigation ont été mis en place.

- Risque stratégique :

Ce risque de perte ou de changement de valeur résultant de l'incapacité à implémenter les business plans et stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'allouer des ressources, ou de s'adapter aux changements de l'environnement business.

Notes relatives au bilan consolidé

VI Notes relatives au bilan consolidé

VI.A Bases de la consolidation et périmètre de consolidation

La société mère ultime

Le Groupe P&V est détenu principalement par la société Holding S.C.R.L. PSH (« PSH ») à hauteur de 91,65 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

Les filiales

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2016.

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- ✚ La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a:
 - ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
 - le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
 - le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;
 - droits sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management ;
- ✚ La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son implication au sein d'activités importantes de la filiale ;
- ✚ La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.

Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2016		2015	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SA Arces	Assurances	Route de Louvain-la-Neuve, 10, Bte 1 5001 NAMUR	455.696.397	100,0	0,0	100,0	0,0
CVBA Barsis	Portefeuille / Holding	Koningsstraat, 151 1210 BRUSSEL	454.197.055	100,0	0,0	100,0	0,0
SCRL Coverdis Insure	Ventes produits d'assurances	Rue Royale, 192 1000 BRUXELLES	476.294.150	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Euresa Life	Assurances	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Hotel Spa Resort	Immobilier	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	100,0	0,0	100,0	0,0
NV Piette & Partners	Ventes produits d'assurances	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
P&V Caisse Commune (3)	Assurances	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	402.236.729	-	-	71,7	28,3
P&V Luxembourg (2)	Portefeuille	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	100,0	0,0	100,0	0,0
SCRL P&V Previdis	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	97,9	2,1	97,9	2,1
NV Vilvo Invest	Immobilier	Koningsstraat, 151 1210 BRUSSEL	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Vivium (1)	Assurances	Rue Royale, 153 1210 BRUXELLES	404.500.094	-	-	100,0	0,0

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2015 du seul actionnaire de Vivium, P&V Assurances, a décidé d'approuver la fusion par absorption par suite de dissolution sans liquidation de la société Vivium, par voie de transmission à titre universel de l'intégralité de son patrimoine à la société P&V Assurances. Cette fusion a eu lieu au 01 janvier 2016.

(2) Succursale de P&V Assurances.

(3) Les assemblées générales extraordinaires des 12 novembre 2015 et 09 décembre 2015 des affiliés de P&V Caisse Commune ont décidé d'approuver la cession de l'universalité des biens de P&V Caisse Commune, soit l'intégralité de son patrimoine actif et passif, à P&V Assurances, ainsi que la dissolution d'office avec mise en liquidation de la P&V Caisse Commune. La dissolution s'est faite au cours du 2ème trimestre 2016.

Au cours de l'année 2016, le groupe P&V Assurances a procédé à plusieurs modifications au sein du groupe.

Les modifications les plus importantes ont été :

- La fusion par absorption de la société Vivium SA par P&V Assurances SCRL : ayant déjà 100% de la société Vivium SA dans le groupe à fin 2015, la fusion n'a pas eu d'impact dans les comptes consolidés 2016.
- La liquidation de la Caisse Commune : celle-ci a été réalisée en plusieurs étapes. La première a été la vente de l'activité globale à P&V Assurances SCRL : cette opération n'a eu qu'un effet de glissement entre la part des intérêts minoritaires et la part groupe sur les fonds propres du groupe. Le deuxième étape fût le transfert de réserves à la société Prévidis d'un montant de EUR 32,2 millions bruts. La liquidation proprement dite a, quant à elle, eu lieu au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2016.
- P&V Assurances SCRL a aussi communiqué son intention de procéder à l'absorption des activités de sa filiale ARCES SA. La prise d'effet juridique aura lieu au 1er janvier 2017.

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières pertinentes.

En 2015, seule P&V Caisse Commune était encore concernée. Suite à la liquidation de P&V Caisse Commune en 2016, le Groupe n'a plus de filiale avec des intérêts minoritaires significatifs qui nécessiterait l'application de cette norme.

Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou coentreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2016		2015	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SA Euresa Holding (1)	Portefeuille / Holding	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	-	-	25,0	0,0
SA Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat.11/12 4020 LIEGE	474.851.226	50,0	0,0	50,0	0,0
SCRL Multipar (2)	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.985.519	49,5	0,1	46,1	0,1
SCRL Multipharma Group	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.995.516	49,8	0,3	49,0	0,3
SC Société Générale Coopérative (1)	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	403.384.990	-	-	75,8	0,1

(1) Société sortie du périmètre de consolidation (liquidation).

(2) Dans le cadre de la réorganisation du Groupe Multipharma, la dénomination sociale de Multipharma a été modifiée en "Multipar".

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V détient 50 %, est une coentreprise qui doit être consolidée par la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Au cours de l'année 2016, les sociétés Euresa Holding et Société Générale Coopérative sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur liquidation.

Une analyse menée dans le courant de l'année a confirmé la pertinence du maintien de la méthode de consolidation par mise en équivalence des sociétés SCRL Multipar et SCRL Multipharma Group.

Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque coentreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

	Ima Benelux SA		SCRL Multipharma		Autres	
Informations financières en IFRS (En milliers €)	2016	2015	2016	2015	2016	2015
% détenu par le groupe	50,00%	50,00%	49,50%	46,05%	-	-
Valeur de la mise en équivalence	1.318	1.227	92.598	79.993	(175)	(144)
Dividendes reçus	-	-	124	-	-	-
Bilan synthétique	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Instruments financiers	-	-	11.163	10.511	3.592	5.431
Autres actifs	4.037	3.842	340.104	314.637	543	772
Dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Dettes financières - contrats d'investissement	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1.400	1.388	164.683	144.393	898	1.033
Capitaux propres	2.637	2.454	186.584	180.756	3.237	5.171
Résultat global synthétique	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Primes acquises nettes de réassurance	-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.248	6.920	465.931	454.079	326	200
Charges d'assurance	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur sur placement financier	-	-	-	-	(2)	-
Autres charges	(6.929)	(6.385)	(454.551)	(434.666)	(166)	(103)
Résultat avant impôts	320	535	11.380	19.413	158	97
Charges d'impôt sur le résultat	(137)	(205)	(4.902)	(7.367)	(34)	(24)
Résultat net de l'exercice	182	330	6.478	12.047	124	73
Autres éléments du résultat global	-	-	(2.234)	(2.432)	-	-
Résultat global de l'exercice	182	330	4.244	9.615	124	73

VI.B Parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées au Groupe P&V car il s'agit de la maison mère ultime (MMU), des associés (ASS) ou des coentreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC).

Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	2016	2015	2014
				% de participation		
SCRL PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipar	ASS	Belgique	Promouvoir, organiser et réaliser la production, l'achat et vente de produits pharmaceutiques, ainsi qu'établir et exploiter tous les établissements en rapport avec son objet.	49,50%	46,05%	46,05%
Multipharma Group	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	49,79%	48,97%	48,95%
Euresa Holding	ASS	Belgique	Prise de participations et gestion, contrôle et mise en valeur de ces participations.	-	25,00%	25,00%
Ima Benelux	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	50,00%	50,00%	50,00%
Société Générale Coopérative	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières à l'exclusion de celles faisant l'objet de dispositions légales qui en réglementent l'accès ou l'exercice.	-	75,83%	67,68%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs exécutifs est reprise ci-après :

			2016	2015
Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats	
Hilde Vernailen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur		
Francis Colaris	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Marc Beaujean	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Isabelle Coune	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Philippe De Longueville	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2016, d'opération ou de décision entraînant directement l'application des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Groupe P&V n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Le tableau fournit le montant des transactions qui ont été conclues avec les parties liées sur l'exercice.

En milliers €		2016	2015
Maison mère ultime (MMU)		-	63
Total créances des 'parties liées'		-	63
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)		-	
Total dettes envers les 'parties liées'		-	

En milliers €	Notes	2016		2015	
		Intérêts échus	Montant restant dû	Intérêts échus	Montant restant dû
Maison mère ultime (MMU)		-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)	(1)	(648)	-	(776)	(8.500)
Total prêts donnés aux (reçus des) 'parties liées'		(648)	-	(776)	(8.500)

(1) Suite au retrait des sociétés Multipharma et Société Générale Coopérative du capital de la S.C.R.L. PSH et suite à la liquidation de Société Générale Coopérative, les prêts octroyés à P&V Assurances ont été entièrement remboursés dans le courant du 4^{ème} trimestre 2016.

Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés.

En milliers €	2016	2015
Avantages à court terme	1.942	2.005
Avantages postérieurs à l'emploi	799	829
Total compensation des membres du comité de direction	2.741	2.834

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du comité de direction.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de versement des pensions du comité de direction.

Compensations aux parties liées : Commissaires aux comptes

(Montants hors TVA)

En milliers €	2016	2015
Emoluments du (des) commissaire(s)	452	614
Autres missions d'attestation	161	406
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	539
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	161	946
Autres missions d'attestation	-	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	-	-
Total émoluments	613	1.560

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Kleyneveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) Bedrijfsrevisoren cvba / Réviseurs d'Entreprises scrl ». La société KPMG est représentée par Mr. Karel Tanghe.

VI.C Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers €	Date d'évaluation	2016	2015	Hierarchie des juste valeurs
Actifs à la valeur de marché				
Immeubles de placement	31/12/2016	167.666	194.413	Niveau 3
Instruments financiers	31/12/2016	17.362.885	16.220.745	Note "Instruments financiers"
Actifs détenus en vue de la vente	31/12/2016	399.789	431.555	Niveau 3
Passifs à la valeur de marché				
Dettes financières	31/12/2016	(103.973)	(94.369)	Note "Instruments financiers"
Passifs détenus en vue de la vente	31/12/2016	390.388	426.715	Niveau 3

VI.D Goodwill

En milliers €	2016	2015
Valeur acquise		
Solde d'ouverture	432.281	432.281
Variation de l'exercice	(385)	-
Solde de clôture	431.896	432.281
Pertes de valeur accumulées		
Solde d'ouverture	(432.281)	(432.281)
Variation de l'exercice	385	-
Solde de clôture	(431.896)	(432.281)
Goodwill à la clôture	-	-

Le goodwill est reconnu à la date d'acquisition de l'entreprise comme la différence entre le prix d'acquisition et la contrepartie transférée. Cette dernière contient des actifs et des passifs à la juste valeur ainsi que la part dans les capitaux propres de l'entreprise ou du regroupement d'entreprises acquis. En 2016, aucune entreprise ou regroupement n'a été acquis. La diminution de la valeur acquise représente la sortie d'un goodwill historique, mais totalement amorti, suite à la liquidation de Société Générale Coopérative.

VI.E Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de « logiciels externes achetés » et « développements IT internes » qui selon les règles IFRS peuvent être activés.

En milliers €	2016	2015
Logiciels externes achetés	6.073	5.298
Développements IT internes	25.529	11.796
Valeur nette comptable à la clôture	31.602	17.094

Les changements de l'année comptable 2016 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2016	2015
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	39.115	28.862
Investissements	17.581	10.323
Transferts à un autre actif	1.036	(70)
Effet de périmètre	-	-
Solde de clôture	57.731	39.115
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(22.021)	(21.001)
Amortissements et pertes de valeur actés	(3.073)	(1.055)
Transferts à un autre actif	(1.036)	34
Effet de périmètre	-	-
Solde de clôture	(26.130)	(22.021)
Valeur nette comptable à la clôture	31.602	17.094

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

- ✚ Logiciels externes achetés : 5 ans ;
- ✚ Développement IT internes : 10 ans.

Les principales variations des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- ✚ L'activation des projets de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres non vie pour un montant de EUR 4,7 millions, digitalisation inbound/outbound pour un montant de EUR 2,5 millions, NLBT (Non Life Business Transformation) pour un montant de EUR 8,0 millions et LBT (Life Business Transformation) pour un montant de EUR 0,1 million ;
- ✚ Acquisition de nouvelles licences pour un montant de EUR 2,3 millions ;
- ✚ Dotations d'amortissements pour un montant de EUR 1,6 million sur les licences informatiques.

Acquisition de l'exercice

La valeur des immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2016 s'élève à EUR 15,3 millions. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et certaines (Claims 2.0 et digitalisation inbound/outbond) ont déjà fait l'objet d'une mise en service en 2016. De plus, de nouvelles licences externes ont été acquises pour un montant de EUR 2,3 millions.

VI.F Immobilisations corporelles

En milliers €	2016		
	Bâtiments	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2016	88.213	5.265	93.478
Valeur brute comptable			
Solde d'ouverture	148.841	27.520	176.361
Investissements	1.843	1.107	2.950
Cessions à des tiers	(1.080)	(628)	(1.709)
Effet de périmètre	-	-	-
Transferts à un autre actif	-	(34)	(34)
Solde de clôture	149.603	27.965	177.568
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde d'ouverture	(60.628)	(22.256)	(82.883)
Amortissements et pertes de valeur actés	(6.138)	(743)	(6.881)
Amortissements et pertes de valeur repris	470	435	905
Effet de périmètre	-	-	-
Transferts à un autre actif	-	34	34
Solde de clôture	(66.296)	(22.530)	(88.826)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2016	83.308	5.435	88.742
En milliers €	2015		
	Bâtiments	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2015	92.302	6.346	98.648
Valeur brute comptable			
Solde d'ouverture	147.881	28.292	176.173
Investissements	1.052	1.704	2.755
Cessions à des tiers	-	(2.584)	(2.584)
Transferts à un autre actif	(92)	108	17
Solde de clôture	148.841	27.520	176.361
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde d'ouverture	(55.579)	(21.947)	(77.525)
Amortissements et pertes de valeur actés	(5.006)	(2.306)	(7.312)
Amortissements et pertes de valeur repris	311	2.254	2.565
Transferts à un autre actif	(353)	(258)	(611)
Solde de clôture	(60.628)	(22.256)	(82.883)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2015	88.213	5.265	93.478

VI.F.1 Bâtiments

En milliers €	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Bâtiments	83.308	108.303	88.213	108.402

La valeur comptable nette des bâtiments d'exploitation est de EUR 83,3 millions au 31 décembre 2016 contre EUR 88,2 millions au 31 décembre 2015 soit une diminution de EUR 4,9 millions.

La valeur comptable brute des bâtiments d'exploitation est passée de EUR 148,8 millions en 2015 à EUR 149,6 millions en 2016 soit une augmentation de EUR 0,8 million.

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en outre refléter les contrats de location en cours, la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

L'ensemble des biens du Groupe P&V fait dorénavant l'objet d'une évaluation au moins tous les cinq ans.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante :

- ✚ Terrain ;
- ✚ Gros œuvre – de 30 à 40 ans ;
- ✚ Techniques spéciales – de 15 à 20 ans ;
- ✚ Achèvement – 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 60,6 millions fin 2015 à EUR 66,3 millions fin 2016 soit une augmentation de EUR 5,7 millions. Cette variation s'explique principalement par les amortissements de l'exercice.

VI.F.2 Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.

Autres immobilisations corporelles	Durée de vie estimée
Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est de EUR 5,44 millions au 31 décembre 2016 contre EUR 5,27 millions au 31 décembre 2015 soit une augmentation de EUR 0,2 million due aux :

- ✚ Investissements de l'année de EUR 3,0 millions ;
- ✚ Amortissements actés de EUR -2,8 millions.

VI.G Immeubles de placement

En milliers €	2016	2015
Solde d'ouverture	194.413	219.574
Investissements	5.579	2.741
Réévaluation à la juste valeur (gain)	2.614	2.984
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(655)	(18.263)
Transferts à un autre actif	(31.521)	(255)
Cessions à des tiers	(2.763)	(12.368)
Solde de clôture	167.666	194.413

La valeur des immeubles de placement est de EUR 167,7 millions au 31 décembre 2016 contre EUR 194,4 millions au 31 décembre 2015 soit une diminution de EUR 26,7 millions.

Cette diminution est due principalement à :

- ✚ La sortie de la valeur de l'immeuble Cours Saint Michel pour un montant de EUR 24,2 millions suite à la convention d'emphytéose ;
- ✚ Trois immeubles ont fait l'objet d'un compromis de vente en 2016 et ont été reclassés en actif disponible à la vente ;
- ✚ La réévaluation à la juste valeur en net de EUR +1,9 million essentiellement expliquée par la réévaluation sur 4 immeubles et des réductions de valeur sur 2 immeubles dont l'impact est respectivement de EUR 2,6 millions et EUR -0,7 million.

Réévaluations à la juste valeur

Depuis 2016, l'ensemble des biens ne fait dorénavant l'objet d'une expertise qu'au moins tous les cinq ans (contre tous les 3 ans dans le passé). Les immeubles de placement étant valorisés à la « juste valeur », ils sont systématiquement réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise. De part la décision d'allonger à partir de 2016 la période entre 2 expertises, le nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une réévaluation a diminué, réduisant ainsi l'impact net des réévaluations qui s'élève à EUR + 1,9 million en 2016 contre EUR -15,3 millions en 2015.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

- ✚ Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc.
- ✚ La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc.
- ✚ Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Les données d'entrée concernant l'actif étant fondées sur des données non observables celles-ci seront classées en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

VI.H Instruments financiers

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS 39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit comme prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant auquel un actif financier a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dettes financières¹ sont principalement composées des produits dérivés dont la juste valeur est négative et de la dette repo. Néanmoins, depuis le 31/12/2015, le Groupe P&V ne détient plus de dette repo.

L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories suivantes :

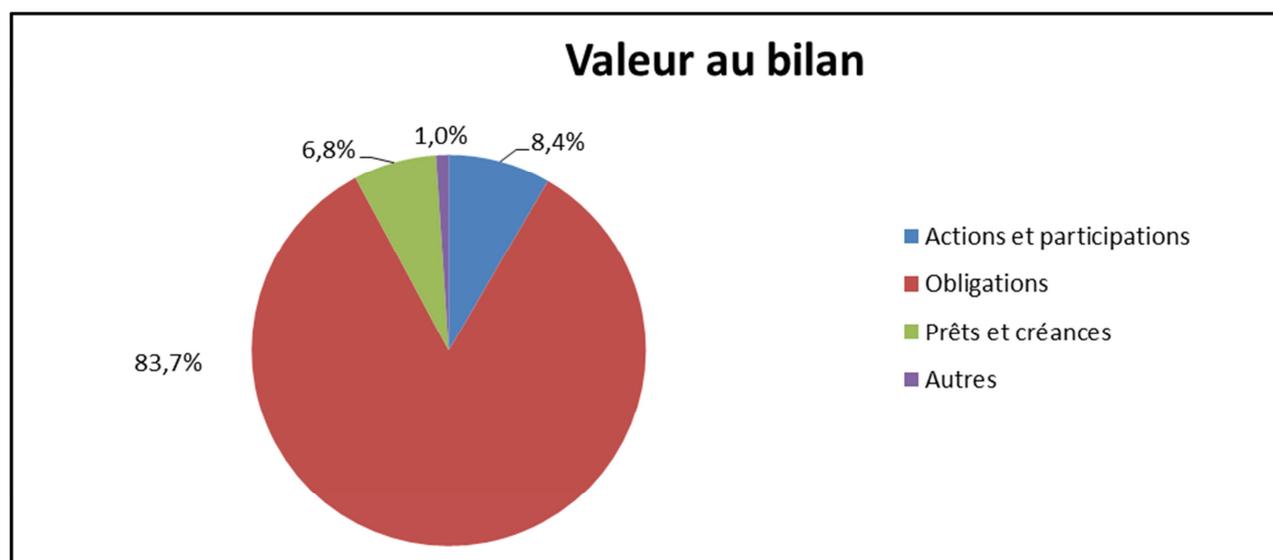
En milliers €	2016	2015
Disponible à la vente	15.897.825	15.142.803
Juste valeur par le compte de résultat	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	5.817	-
Prêts et créances	1.175.976	854.643
Produits dérivés	283.266	223.299
Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan	17.362.885	16.220.745
Dettes court terme (repo's)	-	-
Autres dettes financières	-	1
Produits dérivés*	103.970	94.368
Total dettes financières	103.970	94.369
Total instruments financiers (actifs et passifs)	17.258.915	16.126.376

*Le montant des produits dérivés en dettes financières (EUR 103,97 Mio) ne reprend pas les comptes bancaires ayant un solde négatif.

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat net à l'exception des instruments dérivés de couverture qui sont quant à eux valorisés à la juste valeur dans les capitaux propres via une réserve « cash-flow de couverture », une composante distincte des autres éléments du résultat global.

¹ Le passif financier est présenté dans la section qui traite du passif VI.R

La décomposition par classe d'actifs se présente comme suit :



En 2016, le montant net relatif aux instruments financiers (actifs-passifs) s'élève à EUR 17,2 milliards soit une progression de EUR 1,1 milliard de 2015 à 2016, représentant 89,9% de l'actif total contre 89,1 % en 2015.

Le montant des instruments financiers disponibles à la vente a augmenté sur la période, passant de EUR 15,1 milliards en 2015 à EUR 15,9 milliards en 2016. Le montant relatif aux prêts et créances est également en hausse, passant de EUR 854,6 millions à EUR 1.176,0 millions, soit une hausse de EUR 321,3 millions. Le montant net (actif – passif) des dérivés passe quant à lui de EUR 128,9 millions à EUR 179,3 millions, soit une hausse de EUR 50,4 millions.

La hausse au niveau des instruments financiers disponibles à la vente s'explique en partie par la baisse des taux d'intérêts en 2016, couplée à une bonne tenue des marchés actions.

L'augmentation des prêts et créances s'explique principalement par la hausse des prêts hypothécaires.

La hausse au niveau des dérivés s'explique essentiellement par la hausse des valorisations, en particulier celle des contrats à terme sur swap d'intérêts et des contrats à terme sur obligations suite à la baisse des taux. Cette hausse a été partiellement compensée par baisse de la valorisation des contrats de couverture sur le dollar (ce dernier s'est en effet apprécié sur la période) (voir note VI.H.7 2nd tableau).

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2016	2015
EUR	16.361.291	15.272.373
USD	894.356	849.364
CHF	1.853	1.724
CAD	1.409	1.320
Autres	5	1.596
Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)	17.258.915	16.126.376

L'exposition en dollars américains a légèrement augmenté en 2016 suite à l'achat d'obligations d'entreprises américaines. Néanmoins, cette exposition en devise a fait l'objet d'une couverture de change tout au long de l'année.

Compte tenu de ces couvertures de devises, les instruments financiers (actif – passif) du Groupe P&V sont donc investis à 99,97% en euros.

VI.H.1 Evaluation

Les actifs disponibles à la vente, ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultats et les produits dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les prêts et créances sont quant à eux évalués au coût amorti.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume² (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux:

- ✚ **Niveau 1** : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- ✚ **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- ✚ **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Par contre, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

² En l'absence de marché principal, la transaction est supposée avoir lieu sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire le marché qui maximise le montant qui serait reçu pour la vente de l'actif ou qui minimise le montant qui serait à payer pour transférer un passif.

VI.H.2 Hiérarchie des justes valeurs

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par IFRS 13 est la suivante pour les instruments financiers nets (actifs- passifs)³ du Groupe P&V:

En milliers €	2016				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	14.909.290	370.342	618.194	15.897.825
Juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	5.817	-	-	-	5.817
Prêts et créances	1.175.976	-	-	-	1.175.976
Dettes court terme (repo's)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Produits dérivés*	-	-	179.296	-	179.296
Total	1.181.794	14.909.290	549.638	618.194	17.258.915

* Le montant des produits dérivés (EUR 179,30 Mio) ne reprend pas les comptes bancaires ayant un solde négatif.

En milliers €	2015				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	14.243.382	349.121	550.300	15.142.803
Juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Prêts et créances	854.643	-	-	-	854.643
Dettes court terme (repo's)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(1)	-	-	-	(1)
Produits dérivés	-	-	128.932	-	128.932
Total	854.642	14.243.382	478.053	550.300	16.126.376

En outre, le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.

³ Pour les prêts et créances 2016, voir note VI.H.6.

Classification	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Juste valeur 2016	Juste valeur 2015
Disponibles à la vente	Actions (excl fonds)					764.905	701.051
	<i>Actions cotées</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	752.643	678.223
	<i>Actions non cotées</i>	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires: actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré	Comptes annuels	12.260	22.826
	<i>Warrants - strips</i>	Juste valeur	3	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	1	2
	Fonds de placements*					563.534	491.351
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	232.150	220.911
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	323.924	261.902
	<i>Fonds (sans VNI)</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	3.257	3.203
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	4.203	5.335
	Participations	Juste valeur	3	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente	Comptes annuels, décotes d'illiquidité	124.481	122.875
	Obligations (excl fonds)					14.444.905	13.827.526
	<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	13.924.497	13.344.248
	<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	370.342	349.121
	<i>Obligations non cotées</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	150.067	134.157
Juste valeur par le compte de résultat		Juste valeur	1	Cours de bourse (cours "bid")	Cours de bourse (cours "bid")	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	Obligations						
	<i>Obligations non cotées</i>	Au coût	NA	Coût amorti		5.817	-
Prêts et créances		Au coût	NA	Coût amorti		1.175.976	854.643
Dettes court terme (repo's)		Au coût	NA	Coût amorti		-	-
Autres dettes financières		Au coût	NA	Coût amorti		-	(1)
Produits dérivés	Swaps (IRS)	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	23.553	24.889
	Forward Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	26.927	(48.179)
	Swaptions	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	1.326	2.821
	Options	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(2)	-
	Forward Bonds	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	165.387	154.695
	Currency Forwards	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(152)	-
	Currency Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(37.744)	(5.294)
TOTAL						17.258.915	16.126.376

* Les titres FLEMALLE GRANDE (CIM) VP et LAK VMM GENT sont repris en fonds de placements (EUR 3,26 millions).

Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- ✚ Les **fonds d'investissements** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- ✚ Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

Niveau 2

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont non négociés sur des marchés actifs mais dont la juste valeur se base sur des données observables dans le marché.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V.
- ✚ Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net réévalué, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- ✚ Les **fonds d'investissements** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting. La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissements ;

- ✚ Les **fonds d'investissements** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas publiée. Dans ce cas, la valorisation des fonds se base sur des modèles de valorisation internes (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs) ;
- ✚ Les **fonds de placements privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;
- ✚ Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus de valorisateurs externes ;
- ✚ Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation internes reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes ;

Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2016.

En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	478.053	550.300
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	3.213	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(76.116)	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 3	(1.293)	1.293
Acquisitions	81.997	105.780
Ventes	-	(23.048)
Remboursements	(5.203)	(14.997)
Variation de la juste valeur	68.986	(1.133)
Solde de clôture	549.638	618.194

La hausse du montant en niveau 2 s'explique essentiellement par l'acquisition de plusieurs titres classés dans cette catégorie. De plus, la valorisation des titres en niveau 2 a globalement augmenté de EUR 69 millions sur la période.

L'augmentation du montant en niveau 3 est également due, en grande partie, à l'acquisition de nouveaux produits d'investissements non cotés (essentiellement des fonds d'investissements).

VI.H.3 Disponible à la vente et détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de 9,1% de titres à revenus variables et de 90,9% d'obligations⁴. En 2015, les pourcentages étaient respectivement de 8,66% et 91,34%.

En milliers €		Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	RDV	OCI
Actions, participations & SICAV	Non cotées	464.863	471.262	342.802	(128.469)	122.061
Actions, participations & SICAV	Cotées	984.794	1.060.578	675.148	(384.304)	309.646
Total actions		1.449.657	1.531.841	1.017.950	(512.773)	431.707
Obligations	D'entreprises	3.975.026	3.695.136	3.717.653	(15.057)	257.373
Obligations	D'états	10.478.960	8.096.748	8.243.519	-	2.235.441
Total obligations		14.453.985	11.791.884	11.961.171	(15.057)	2.492.814
Total		15.903.643	13.323.725	12.979.122	(527.830)	2.924.521

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances. Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée de temps non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente (OCI).

La colonne coût amorti tient compte d'autres éléments comme par exemple l'effet de change.

Dans le compte de résultat net pour l'année 2016, l'impact des « impairments IFRS » pour le Groupe P&V est de EUR 22,8 millions.

Portefeuille obligataire

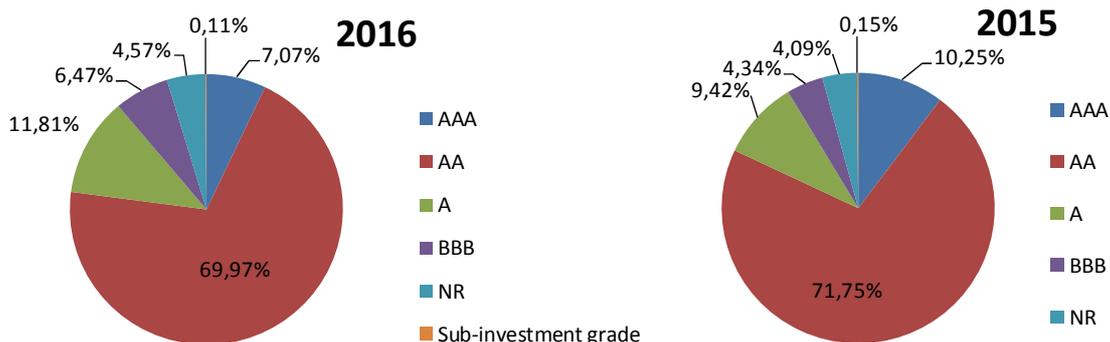
Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Le Groupe P&V autorise un maximum de 5% d'investissement en obligations sans rating tant au niveau entité individuelle que consolidée.

Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des obligations détenues par le Groupe P&V par rating :

⁴ Dans le tableau, la valeur de marché des obligations prend en compte les intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de EUR 242,7 millions.

En milliers €	2016		2015	
AAA	1.022.170	7,07%	1.417.541	10,25%
AA	10.113.731	69,97%	9.923.197	71,75%
A	1.706.434	11,81%	1.303.372	9,42%
BBB	935.606	6,47%	599.772	4,34%
Notation de crédit	13.777.940	95,32%	13.243.882	95,76%
Sub-investment grade	15.350	0,11%	21.360	0,15%
NR	660.695	4,57%	565.490	4,09%
Total	14.453.985	100,00%	13.830.732	100,00%



Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire par fourchette de maturités et par type d'instruments :

En milliers €	2016					Total
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	
Instruments financiers à taux fixe	-	18.780	221.280	2.659.862	11.199.269	14.099.191
Instruments financiers à taux variable	-	17.053	-	78.828	38.280	134.161
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	22.496	11.994	23.136	4.328	158.679	220.634
TOTAL	22.496	47.828	244.416	2.743.018	11.396.227	14.453.985

En milliers €	2015					Total
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	
Instruments financiers à taux fixe	34.134	36.541	126.915	2.166.880	11.145.185	13.509.654
Instruments financiers à taux variable	-	-	-	69.966	22.008	91.974
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	14.997	-	64.064	-	150.043	229.104
TOTAL	49.131	36.541	190.979	2.236.846	11.317.235	13.830.732

Pour 2016, la fourchette reprenant les maturités supérieures à 5 ans est constituée d'instruments financiers pour EUR 3,3 milliards avec une maturité de 5 à 10 ans, pour EUR 2,3 milliards avec une maturité de 10 à 15 ans, pour EUR 3,4 milliards avec une maturité de 15 à 20 ans et pour EUR 2,4 milliards avec une maturité supérieure à 20 ans.

➤ **Analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations de variations de taux appliquées au portefeuille obligataire. Ces estimations se basent sur la « modified duration » des obligations sans tenir compte des effets de la comptabilité reflet qui aurait atténué l'impact sur les capitaux propres.

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.345.918)
Taux + 50bp	-	(672.959)
Spreads + 100bp	-	(203.762)
Spreads + 50bp	-	(101.881)

Les deux premiers scénarii simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'entreprises de 50bp et 100bp.

➤ **Obligations souveraines**

Le portefeuille d'obligations souveraines se compose en grande majorité d'obligations de l'état belge (71,9%). L'exposition aux pays PIIGS⁵ ne représente plus que 0.07% des obligations d'états.

Obligations d'états (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	7.538.583
France	1.790.631
Etats-Unis	485.062
Allemagne	298.165
Luxembourg	202.075
Autriche	48.695
Pays-Bas	40.440
Canada	29.043
Irlande	21.267
Pologne	17.455
Italie	7.544
Total	10.478.960

➤ **Obligations d'Entreprises**

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur de ces dernières.

⁵ PIIGS : Portugal – Irlande – Italie – Grèce – Espagne

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
France	1.249.246
USA	847.952
Belgique	480.445
Pays-Bas	462.273
Autres : Europe	430.003
Grande Bretagne	201.297
Italie	147.644
Allemagne	135.822
Autres : Non Europe	20.345
Total	3.975.026

Le premier secteur représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur «Pétrole & Gaz » avec 14,4%. Il représente un pourcentage de 3,9% sur le total de l'encours obligataire. En 2015, le 1er secteur était également le secteur « Pétrole & Gaz » avec 3,8% de l'encours obligataire.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
Pétrole & Gaz	570.451
Utilitaires	440.054
Biens et services industriels	333.796
Soins de santé	248.569
Automobiles & Parts	236.807
Services financiers	216.990
Banques	214.525
Technologie	209.550
Télécommunications	204.745
Vente au détail	194.496
Produits chimiques	171.486
Immobiliers	169.040
Articles personnels et ménagers	126.080
Alimentations & boissons	120.603
Construction & Materials	111.281
Autres	105.606
Médias	103.608
Assurances	77.351
Services de consommation	61.017
Voyage et loisirs	52.550
Biens de consommation	5.272
Ressources naturelles	1.149
Total	3.975.026

VI.H.4 Actions, participations et SICAV

Le portefeuille « actions, sicav's et participations » est essentiellement investi en France et dans d'autres pays d'Europe.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
France	414.151
Belgique	354.767
Luxembourg	346.394
Pays-Bas	115.836
Autres : Europe	83.242
Allemagne	81.297
Autres : Non Europe	29.932
Italie	24.039
Total	1.449.657

Le premier secteur représenté au niveau du portefeuille actions, sicav's et participations est le Service financier (41.2%). Une grande partie s'explique par la classification des SICAV dans cette partie (EUR 534 millions sur EUR 597 millions).

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Services financiers	597.419
Produits chimiques	122.740
Participations portefeuille-holding	99.829
Assurances	56.768
Vente au détail	54.458
Articles personnels et ménagers	54.077
Pétrole & gaz	53.834
Construction & matériels	47.484
Biens et services industriels	46.980
Immobiliers	46.682
Soins de santé	46.188
Technologie	43.699
Utilitaires	38.968
Banques	33.784
Télécommunications	26.650
Automobiles & parts	22.392
Alimentations & boissons	12.000
Médias	10.604
Participations services à la personne	7.512
Participations compagnies d'assurance	7.438
Voyages et loisirs	6.286
Participations exploitation biens immobiliers	4.543
Autres	4.059
Participations crédit hypothécaire	3.656
Participations action sociale & autres	1.058
Participations distribution et activités liées	383
Matières premières	105
Participations conseil de gestion	57
Participations gestion de fonds/pools	5
Total	1.449.657

➤ **Analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarii retenus sont une baisse de 10%, 20% et 30% des marchés d'actions.

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	(164.810)	(270.087)
Actions -20%	(79.104)	(210.827)
Actions -10%	(34.704)	(110.262)

VI.H.5 Juste valeur par le compte de résultat

Ces actifs financiers sont repris à la juste valeur, et leurs changements de valeur sont comptabilisés via le compte de résultat.

En 2016, le Groupe P&V ne détenait aucun titre classifié dans cette rubrique.

VI.H.6 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les dépréciations.

En milliers €	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Prêts et Créances	791.318	905.616	545.361	635.700
Leasing financiers non-courants	72.971	99.879	40.274	72.589
Autres prêts	311.688	320.490	269.008	277.085
Total des prêts et créances	1.175.976	1.325.984	854.643	985.375

La variation des prêts et créances s'explique principalement par l'augmentation des crédits hypothécaires.

VI.H.7 Instruments financiers dérivés

Des contrats ISDA /CSA ont été conclus entre le Groupe P&V et la majorité des contreparties bancaires avec lesquelles P&V conclut des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels ou dépôts de marge (collatéralisation) pour l'exposition nette subsistante.

	2016			2015		
	Juste Valeur			Juste Valeur		
	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swaps d'intérêts	39.678	-18.871	20.807	52.426	-30.463	21.963
Swaps de devises	0	-37.744	-37.744	5.057	-4.893	164
Options sur swap d'intérêts	1.326	0	1.326	2.821	0	2.821
Options sur action	430	-431	-2	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	-19.403	-19.403	0	-35.491	-35.491
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	46.330	0	46.330	0	-12.688	-12.688
Contrats à terme sur obligation - achats	187.778	0	187.778	127.932	0	127.932
Contrats à terme sur obligation - ventes	869	-23.260	-22.391	27.399	-635	26.763
Contrats de change à terme	0	-152	-152	0	0	0
Contrats à terme sur swap de devises	0	0	0	0	-5.459	-5.459
total de juste valeur des dérivés	276.412	-99.862	176.550	215.635	-89.629	126.006
Swap d'intérêts - intérêts courus	6.854	-4.108	2.746	7.664	-4.739	2.925
Total des dérivés	283.266	-103.970	179.296	223.299	-94.368	128.931

* cash flow hedge

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture) et ne sont pas détenus à des fins de transactions (hormis pour les options sur actions). La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part de manière efficace les capitaux propres.

Le tableau suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le portefeuille de produits dérivés en 2016 (à la juste valeur) :

	1 januari 2016			31 december 2016				
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions (valeur nominale)	Ventes (valeur nominale)	Date d'expiration (valeur nominale)	(Re)valorisation	Valeur nominale	Juste valeur
Swaps d'intérêts	901.000	21.963	0	0	-110.000	-1.156	791.000	20.807
Swaps de devises**	721.100	164	4.036.070	0	-3.812.770	-37.909	944.400	-37.744
Options sur swap d'intérêts	867.010	2.821	0	0	-176.000	-1.495	691.010	1.326
Options sur action	0	0	16.242	-171.109	154.866	-2	0	-2
Contrats à terme sur swap d'intérêts	200.000	-35.491	0	0	0	16.087	200.000	-19.403
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture	700.000	-12.688	0	0	0	59.018	700.000	46.330
Contrats à terme sur obligation - achats	410.000	127.932	0	0	0	59.846	410.000	187.778
Contrats à terme sur obligation - ventes	735.000	26.763	0	-505.000	0	-49.154	230.000	-22.391
Contrat de change à terme**	0	0	102.980	0	-77.980	-152	25.000	-152
Contrats à terme sur swap de devises**	170.300	-5.459	0	0	-170.300	5.459	0	0
	4.704.410	126.006	4.155.292	-676.109	-4.192.184	50.543	3.991.410	176.550

* cash flow hedge

**Valeur nominale en USD

VI.H.7.a Swap (IRS)

En 1999, afin de se couvrir partiellement contre le risque de baisse des taux à long terme, le Groupe P&V a souscrit un certain nombre de contrats « swaption » d'échéances comprises entre 2001 et 2009.

Ces contrats donnaient au Groupe P&V le droit de souscrire un contrat « swap » de durée 10 ans receveur de taux fixe et payeur de taux à court terme Euribor 6 mois.

Le Groupe P&V a exercé ce droit à chaque échéance de 2001 à 2009, excepté en 2005, s'exposant ainsi à un risque de hausse des taux à court terme.

Afin de couvrir ce risque, le Groupe P&V a souscrit à chaque échéance exercée un contrat « reverse swap », lui donnant le droit de recevoir le taux à court terme Euribor 6 mois contre l'obligation de payer un intérêt fixe pendant 10 ans.

Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2016 et relatif aux contrats « swap » et « reverse swap » en cours s'élève à EUR 18,6 millions.

Au cours de l'exercice 2016, 4 IRS sont venus à échéance pour une valeur nominale totale de EUR 110 millions.

VI.H.7.b Forward Swap (IRS) – instruments de couverture

Le Groupe P&V a constitué en 2015 un portefeuille de forward swaps désignés comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») pour un montant nominal de EUR 700 millions. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur. Le Groupe P&V s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur.

Le tableau suivant montre les périodes d'échéances des forwards swaps.

31 december 2016	
Année	Valeur nominale
2019	250.000
2020	450.000
	700.000

VI.H.7.c Swaption

Un programme d'options sur swaps payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8 ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était égal à EUR 867 millions à fin 2015 et s'élève à EUR 691 millions à fin 2016.

Deux contrats d'une valeur nominale de 176 millions échéant en 2016 n'ont pas été exercés.

VI.H.7.d Forward bond

En 2013, un portefeuille de forward bonds acheteurs a été constitué par le Groupe P&V. Il s'agit d'obligations de l'état belge ou français achetées à un terme de 4 à 6 ans afin de garantir un rendement minimum dès aujourd'hui.

Le Groupe P&V utilise depuis 2014 des « forwards bonds de protection » (forward bonds vendeurs) afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'intérêt. Un forward de protection est une vente « future » d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé. De cette manière le Groupe P&V couvre les plus-values actuelles non réalisées pour ces obligations sous-jacentes, pour une période de résultat future.

Le portefeuille d'achat forward d'obligations et vente forward d'obligations (« les forward bonds de protection ») constitue une partie importante du portefeuille des instruments dérivés à fin 2016 avec respectivement EUR 410 millions et EUR 230 millions en montants nominaux.

VI.H.7.e Forward bond – instruments de couverture

Un forward bond de protection peut être désigné comme une couverture des flux de trésorerie car le but de cette transaction est de garantir le flux de cash au moment de la vente. Le protection forward ne connaît aucune inefficacité puisque le prix de vente futur est déterminé. En effet, le « forward bond de protection » peut être considéré comme une couverture « all-in-one ». Les variations de la juste valeur de ce produit dérivé sont comptabilisées dans la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les fonds propres.

En 2016, le Groupe P&V n'emploie plus de forwards bonds en tant qu'instruments de couverture.

VI.H.7.f Swap de devises – Contrats de change à terme

Depuis 2015, le Groupe P&V a constitué un portefeuille de swap de devises (USD) et de contrats de change à terme pour couvrir, face au risque de change, l'exposition des obligations d'état américain et ensuite, d'obligations d'entreprises américaines que le Groupe a acquis en 2016. Au 31 décembre 2016, les montants nominaux du portefeuille de swaps de devises et contrats de change à terme s'élevaient respectivement à USD 944 millions et USD 25 millions.

Le tableau suivant illustre le calcul du ratio de couverture du portefeuille d'obligations et de cash résiduel en USD. Du fait des positions courtes (USD 959,4 millions) et longues (USD 10 millions) en USD se neutralisant, la couverture totale pour le Groupe via ces instruments dérivés est de 949,4 millions, soit un ratio de couverture de 99,72%.

31 december 2016		
Produit	Valeur nominale	Juste valeur (incl. ICNE)
Obligations US*	817.581	948.685 (2)
Cash en USD*	3.344	3.344 (3)
Dérivés FX**	949.400(1)	-37.896
Ratio de couverture	99,72%	(1)/[(2)+(3)]

*Valeur nominale et juste valeur en USD

**Valeur nominale en USD

VI.H.7.g Options sur action

Dans le courant de l'année 2016, le Groupe a vendu une série d'options call et put sur actions pour un montant d'engagement de EUR 170 millions. De celles-ci, 65 options (pour un montant d'engagement de EUR 155 millions) sont venues à expiration et 8 options (pour un montant d'engagement de EUR 16 millions) ont été clôturées prématurément en achetant l'option opposée.

Ces ventes d'options de gré à gré font partie de la gestion courante du portefeuille d'actions.

VI.H.8 Transferts des actifs financiers

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un repo. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme correspondants aux opérations de prêts de titres.

Un repo est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'états) sont déposées en garantie en échange de liquidités. Une transaction repo est en elle-même peu risquée, dans la mesure où la société donne en gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux flottant (Euribor, Eonia). Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un supplément de collatéral (lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction repo crée une dette à court terme.

En 2016, il n'y a plus de position repo ouverte.

VI.I Placements financiers Unit Link (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 201,4 millions en 2016 contre EUR 196,4 millions en 2015. Au passif, le montant s'élève à EUR 308,9 millions repris dans les réserves techniques pour les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire. Les deux postes sont principalement liés aux contrats de placement de la branche 23. Les dettes financières sont également composées de contrats en branche 26 pour EUR 97,8 millions.

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2016	2015
Actif		
Au coût	-	-
Niveau 1	201.359	196.218
Niveau 2	-	-
Niveau 3	-	207
Placements financiers "Unit Link"	201.359	196.425
Passif		
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	308.941	274.738

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et de fonds d'investissements publiant une valeur d'inventaire périodique.

L'augmentation par rapport à 2015, tant des actifs que des passifs, s'explique par le résultat financier en branche 23.

VI.J Autres actifs

VI.J.1 Actifs de réassurance et créances d'assurances

En milliers €	2016	2015	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	54.575	49.973	4.601
Créances sur intermédiaires d'assurance	21.067	28.734	(7.667)
Créances nées d'opérations de réassurances	7.438	9.219	(1.781)
Créances d'assurances	83.080	87.927	(4.846)
Actifs de réassurance	324.829	337.488	(12.660)
Total	407.909	425.415	(17.506)

Les actifs de réassurance diminuent de EUR 12,7 millions expliqué essentiellement par la diminution en accident de travail suite à la récupération des sinistres payés.

Les créances d'assurances diminuent également de EUR 4,8 millions et ceci s'explique principalement par :

- ✚ Une diminution d'un montant de EUR 7,7 millions au niveau des soldes des balances sur intermédiaires d'assurances;
- ✚ Une augmentation d'un montant de EUR 4,6 millions au niveau des créances sur preneurs d'assurance suite à l'augmentation des primes à émettre et des soldes clients qui compense la diminution des primes payées avant l'échéance.

Echéancier des actifs de réassurance et créances d'assurances

En milliers €	2016	2015	Variation
Autres actifs - à long terme			
Actifs de réassurance	324.829	337.488	(12.660)
Créances d'assurances	19	105	(85)
Total autres actifs - à long terme	324.848	337.593	(12.745)
Autres actifs - à court terme			
Créances d'assurances	83.061	87.822	(4.761)
Total autres actifs - à court terme	83.061	87.822	(4.761)
Total	407.909	425.415	(17.506)

En 2016, les actifs à court terme sont influencés au niveau des créances d'assurances (baisse des créances de réassurance et des preneurs d'assurances).

En milliers €	2016			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	324.829	-	324.829
Créances d'assurances	83.061	19	-	83.080
Total	83.061	324.848	-	407.909

En milliers €	2015			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	337.488	-	337.488
Créances d'assurances	87.822	105	-	87.927
Total	87.822	337.593	-	425.415

VI.J.2 Autres créances

En milliers €	2016	2015	Variation
Autres créances	143.477	114.036	29.441
Créances courantes de leasing	5.066	4.893	173
Produits acquis et charges à reporter	7.138	11.834	(4.696)
Total	155.680	130.762	24.918

L'augmentation du poste « autres créances » (+ EUR 29,4 millions) s'explique par l'augmentation de la provision pour espérance de recours, par les transferts de fonds à affecter sur les crédits hypothécaires néerlandais, par l'augmentation du prêt Triamant et par la créance TVA suite à la conclusion d'un contrat emphytéotique.

Echéancier des autres créances

En milliers €	2016	2015	Variation
Autres actifs - à long terme			
Autres créances	69.100	56.672	12.428
Total autres actifs - à long terme	69.100	56.672	12.428
Autres actifs - à court terme			
Autres créances	74.377	57.364	17.013
Créances courantes de leasing	5.066	4.893	173
Produits acquis et charges à reporter	7.138	11.834	(4.696)
Total autres actifs - à court terme	86.580	74.090	12.490
Total	155.680	130.762	24.918

Les autres créances augmentent aussi bien pour le long terme que pour le court terme.

En milliers €	2016			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	74.377	60.225	8.875	143.477
Créances courantes de leasing	5.066	-	-	5.066
Produits acquis et charges à reporter	7.138	-	-	7.138
Total	86.580	60.225	8.875	155.680

En milliers €	2015			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	57.364	56.594	78	114.036
Créances courantes de leasing	4.893	-	-	4.893
Produits acquis et charges à reporter	11.834	-	-	11.834
Total	74.090	56.594	78	130.762

VI.K Locations et leasing

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement supportés par le preneur, alors le Groupe P&V va considérer que c'est une location-financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle.

VI.K.1 Location-financement

En milliers €	2016	2015
Créances courantes	5.066	4.893
Créances non courantes	72.971	40.274
Total	78.037	45.167
Variation nette des contrats de location financement	(32.870)	

Les locations financement, les créances non courantes ont été reprises sous les instruments financiers, dans la rubrique « Prêts et créances ». Toutes les autres créances sont regroupées sous la rubrique « Autres créances ».

En milliers €	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements
A 1 an	5.066	7.724
De plus de 1 an à 5 ans	21.459	39.331
De plus de 5 ans	51.512	49.438
Total	78.037	96.493

En 2016, un nouveau contrat d'emphytéose a été conclu avec la Commission Européenne sur l'immeuble Cours Saint Michel.

Les baux en cours sur le patrimoine immobilier arriveront à échéance entre 2020 et 2031.

VI.K.2 Location-opérationnelle

Le Groupe en tant que bailleur

En milliers €	2016	2015
Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	6.891	7.153
De plus de 1 an à 5 ans	15.616	13.592
De plus de 5 ans	7.297	6.089
Total	29.803	26.834

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les échéances se répartissent selon la date de maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe a des contrats immobiliers de location opérationnelle, les dettes afférentes à la location sont regroupées dans les dettes commerciales.

En milliers €	2016	2015
Futures dettes locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	287	243
De plus de 1 an à 5 ans	571	624
De plus de 5 ans	48	-
Total	906	867

Le montant des paiements minimaux reconnus en charge sont de EUR 288 milliers en 2016 contre EUR 291 milliers en 2015.

VI.L Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En 2015, la société Euresa Life a été mise en vente, ce qui a mené à la reclassification des dettes liées aux contrats d'assurance ainsi qu'aux actifs liés vers les Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente.

Bien que la vente n'a pas encore été finalisée en 2016, la norme IFRS 5 nous permet de maintenir ces actifs sous la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » (l'intention de vente restant d'application à fin décembre 2016).

La reclassification de ces activités sous la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » atteint EUR 399,8 millions en 2016. Au passif, un montant de EUR 390,4 millions a été reclassé en 2016. Au niveau des fonds propres, EUR 0,1 million ont été reclassés sur une ligne spécifique « Réserve IFRS 5 » et représente la partie des autres éléments du résultat global relatifs aux opérations de vente (voir note II.D).

Nous remarquons que chaque actif et passif en relation avec les activités d'assurance a été reclassé et que pour l'actif et le passif aucune réduction de valeur n'a été actée. Cela provient de l'adaptation de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente », dans lesquelles il a été spécifié que pour les Actifs, IAS 39 reste d'application et pour les Passifs, IFRS 4 reste d'application.

Un reclassement en immobilisés destinés à la vente (IFRS 5) est également d'application pour trois de nos bâtiments (Frankrijklei, d'Ostende et de Bruges) suite aux compromis de vente signés ou acceptation de l'offre de vente.

Il n'y a pas eu de réductions de valeur supplémentaires dans le cadre de la norme IFRS 5. Les activités au passif et à l'actif ont été reprises en valeurs réelles dans les comptes annuels consolidés.

VI.M Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2016	2015	2014
Trésorerie du groupe	281.264	166.844	101.078
Comptes à court terme	14.052	133.536	172.471
Total trésorerie	295.315	300.380	273.549
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(5.064)	26.831	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

Les comptes à court terme reprennent les placements à court terme comme les comptes à terme avec une durée de placement de 3 mois maximum.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

La diminution des liquidités s'explique de la manière suivante :

- ✚ Augmentation de la trésorerie au sein du groupe pour EUR 114,4 millions (suite à la vente des titres obligataires durant le 4^{ème} trimestre 2016) ;
- ✚ Diminution des comptes à court terme pour EUR 119,5 millions.

VI.N Capitaux propres

En milliers €	2015			2016
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	578.386	(7.293)	-	571.093
Autres réserves et intérêts minoritaires	1.197.961	7.293	184.471	1.389.724
Total capitaux propres	1.776.346	-	184.471	1.960.818

Capital émis et autres réserves liées au capital

Au cours de l'exercice, le capital social autorisé n'a pas eu de variation.

Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

La diminution de ces réserves est due à un transfert suite à l'affectation du résultat 2015, ainsi qu'au transfert des réserves immunisées de Vivium dans le cadre de la fusion.

VI.O Dettes techniques et dettes d'assurances

VI.O.1 Provisions techniques

En milliers €	2016		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurances vie	10.605.740	-	10.605.740
Contrats d'assurances non-vie	2.426.465	(323.187)	2.103.278
Total contrats d'assurances passif	13.032.205	(323.187)	12.709.017

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurances vie	10.024.477	-	10.024.477
Contrats d'assurances non-vie	2.379.087	(335.916)	2.043.170
Total contrats d'assurances passif	12.403.564	(335.916)	12.067.648

Les provisions liées aux contrats d'assurances augmentent de EUR 628,6 millions avant part des réassureurs (présenté à l'actif du bilan dans les créances d'assurances - voir note VI.J.1).

Les contrats d'assurances vie au sens large sont influencés par l'augmentation de la comptabilité reflet (shadow accounting). Ceci s'explique par l'augmentation de la réserve des actifs disponibles à la vente impactée par la baisse des taux d'intérêt observée en 2016. Ce phénomène est intensifié par la croissance naturelle des provisions techniques en normes locales.

Les provisions techniques sont constituées de 81,4 % de réserves liées aux contrats d'assurances vie et de 18,6 % aux contrats d'assurances non-vie. Ces provisions techniques sont couvertes par des placements financiers à l'actif. Le Groupe P&V a un

excédent de couverture par rapport aux provisions techniques et démontre que celui-ci peut faire face à ses obligations.

La part de réassurance sur les contrats d'assurances non-vie représente seulement 13,32 %, en légère baisse par rapport à celle de 2015.

VI.O.1.a Provisions techniques Non Vie

En milliers €	2016		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.042.906	(312.491)	1.730.414
Provisions pour sinistres IBNR	77.927	(7.672)	70.254
Provisions pour sinistres IBNER	27.199	-	27.199
Charges relatives au traitement interne des sinistres	77.898	-	77.898
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.225.930	(320.164)	1.905.766
Provisions pour primes non acquises	138.406	(3.024)	135.382
Provisions pour risques en cours	5.300	-	5.300
Total passif d'assurance non-vie	2.369.636	(323.187)	2.046.449

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	1.969.140	(322.881)	1.646.259
Provisions pour sinistres IBNR	85.611	(10.000)	75.611
Provisions pour sinistres IBNER	37.623	-	37.623
Charges relatives au traitement interne des sinistres	76.568	-	76.568
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.168.942	(332.881)	1.836.061
Provisions pour primes non acquises	149.519	(117)	149.402
Provisions pour risques en cours	8.462	(2.918)	5.544
Total passif d'assurance non-vie	2.326.922	(335.916)	1.991.006

* Le tableau ci-dessus inclut les provisions pour espérance de recours de EUR 56,8 millions en 2016 qui se trouvent à l'actif du bilan.

Les provisions d'indemnisations en suspens ont augmenté de EUR 57,0 millions **avant part des réassureurs**.

Quant aux provisions d'indemnisations en suspens **nettes de réassurance**, elles augmentent de EUR 69,7 millions essentiellement expliqué par l'augmentation de la provision pour sinistres déclarés par les assurés.

Provisions d'indemnisations en suspens

En milliers €	2016		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.168.942	(332.881)	1.836.061
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	349.379	(48.985)	300.393
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(223.106)	28.654	(194.452)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(69.284)	33.049	(36.235)
Solde à la clôture	2.225.930	(320.164)	1.905.766

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.145.784	(329.868)	1.815.916
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	362.566	(44.719)	317.847
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(270.910)	25.247	(245.663)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(68.499)	16.459	(52.040)
Solde à la clôture	2.168.942	(332.881)	1.836.061

Provisions pour primes non acquises

En milliers €	2016		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	149.519	(117)	149.402
Primes souscrites au cours de l'exercice	688.090	(3.024)	685.067
Primes acquises au cours de l'exercice	(699.204)	117	(699.086)
Solde à la clôture	138.406	(3.024)	135.382

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	154.502	(1)	154.501
Primes souscrites au cours de l'exercice	1.006.031	(117)	1.005.913
Primes acquises au cours de l'exercice	(1.011.013)	1	(1.011.012)
Solde à la clôture	149.519	(117)	149.402

La provision pour primes non acquises est en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette réserve n'est calculée que sur la branche d'activité non vie. Les primes brutes d'assurances non vie diminuent de EUR 5,3 millions.

Triangles des paiements par année de survenance des sinistres

Le triangle ci-dessous comprend les triangles des paiements cumulés nets de recours et bruts de réassurance pour les branches « Affaires Directes ». Il ne comprend pas les débours des sinistres payés sous forme de rentes des branches « Accidents du Travail » et « Maladie / Revenu Garanti ».

La politique de paiements des sinistres n'a pas fait l'objet de modification durant l'année 2016.

En milliers €	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2005	135.812	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006	214.608	133.504	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007	235.165	209.237	156.060	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008	249.000	228.578	234.941	155.276	-	-	-	-	-	-	-	-
2009	261.489	243.698	256.270	239.475	164.346	-	-	-	-	-	-	-
2010	273.294	260.472	271.650	262.255	243.671	168.110	-	-	-	-	-	-
2011	280.341	267.746	282.617	279.762	259.451	258.119	166.055	-	-	-	-	-
2012	286.985	275.513	289.694	293.438	272.860	277.272	250.735	174.198	-	-	-	-
2013	292.922	280.776	294.845	303.736	283.704	288.213	269.186	254.997	176.552	-	-	-
2014	295.227	285.026	299.187	312.718	293.923	299.166	279.287	274.145	262.452	188.399	-	-
2015	296.801	288.675	302.998	320.887	300.074	304.646	287.717	287.541	279.879	276.702	180.360	-
2016	298.174	290.945	305.996	326.431	304.967	309.288	297.188	294.878	289.575	292.283	260.574	173.636
Estimation paiements futurs	26.929	25.353	45.769	49.880	48.731	34.704	42.965	60.115	66.030	84.312	117.949	188.460
Provisions brutes pour sinistres	30.694	29.375	49.898	53.692	53.527	42.495	56.649	75.105	87.120	110.305	153.021	211.232

Provisions pour risques en cours

En milliers €	2016		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	8.462	(2.918)	5.544
Encourues pendant la période	5.264	-	5.264
Utilisées pendant la période	(8.426)	2.918	(5.508)
Solde à la clôture	5.300	-	5.300
En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	6.840	(2.888)	3.952
Encourues pendant la période	8.462	(2.918)	5.544
Utilisées pendant la période	(6.840)	2.888	(3.952)
Solde à la clôture	8.462	(2.918)	5.544

VI.O.1.b Provisions techniques Vie

En milliers €	2016	2015
Solde à l'ouverture	10.024.477	10.090.092
Primes	556.881	543.580
Passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, avantages et sinistres	(463.460)	(416.805)
Variation des provisions (prime de risque,...)	(88.181)	(33.693)
Majorations déduites	(46.517)	(46.239)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	284.104	284.871
Acquisitions/cessions de portefeuilles	16.122	(17.682)
Comptabilité reflet	265.219	(403.316)
Autres variations des provisions	57.096	23.669
Solde à la clôture	10.605.740	10.024.477

Les provisions techniques vie augmentent de EUR 581,3 millions en 2016 en partie expliqué par la variation de l'impact de la comptabilité reflet dite de shadow accounting pour EUR 265,2 millions (voir note VI.O.2 – dernier tableau), si il n'y avait pas eu d'impact de la comptabilité reflet la variation aurait été de EUR 316,0 millions et est expliquée par la croissance naturelle des provisions techniques vie (voir détail dans le tableau ci-dessus) . Ce phénomène est expliqué par la baisse des taux d'intérêt observée sur les titres obligataires impactant fortement la réserve des actifs disponibles à la vente.

Les primes augmentent de EUR 13,3 millions en 2016 par rapport à 2015. Les passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, etc. augmentent de EUR 46,7 millions en 2016.

VI.O.2 Contrats d'investissement

En milliers €	2016	2015
Contrat d'investissement avec PB	1.973.164	1.797.103
Contrat d'investissement sans PB	308.941	274.738
Total contrat d'investissement	2.282.105	2.071.841

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) augmentent de EUR 176,1 millions en 2016. Cet accroissement est essentiellement expliqué par l'augmentation des contrats d'assurances vie individuelle épargne pension et la comptabilité reflet (shadow accounting) pour EUR 52,2 millions (voir dernier tableau de cette note).

Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2016	2015
Solde à l'ouverture	1.797.103	1.763.052
Primes	266.108	243.683
Passifs payés	(133.739)	(126.372)
Majorations déduites	(9.735)	(9.325)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	49.338	47.747
Acquisitions/cessions de portefeuilles	12.077	(1.294)
Comptabilité reflet	52.169	(67.279)
Autres variations des provisions	(60.155)	(53.110)
Solde à la clôture	1.973.164	1.797.103

L'augmentation est essentiellement expliquée par la croissance du portefeuille vie avec un effet similaire au niveau des primes. Les passifs payés ont augmenté entre 2016 et 2015 pour un total de EUR 7,4 millions. Les autres variations des provisions sont essentiellement expliquées par l'impact du shadow accounting.

Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2016	2015
Solde à l'ouverture	274.738	724.993
Dépôts reçus	52.761	70.050
Retraits	(27.936)	(125.441)
Majorations déduites	(281)	(6.264)
Attribution de rendements financiers en branche 23	8.220	10.994
Acquisitions/cessions de portefeuilles	1.439	(23.344)
Comptabilité reflet	-	-
Autres variations des provisions	-	(376.249)
Solde à la clôture	308.941	274.738

Les dépôts reçus sont essentiellement expliqués par la diminution de l'encaissement de la branche 26 par rapport à l'année précédente.

Les autres variations de provisions en 2015 étaient liées au reclassement des activités d'Euresa-life en dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente. Cette variation n'existe plus en 2016.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de la comptabilité reflet dite « shadow accounting » principalement influencée par l'évolution des taux d'intérêt au niveau du portefeuille titres obligataires et explique les variations au niveau des provisions techniques.

En milliers €	2016	2015
Contrats d'assurance	1.773.183	1.507.964
Contrat d'investissement avec PB	320.313	268.144
Contrat d'investissement sans PB	-	-
Total	2.093.496	1.776.109

Des analyses de sensibilité au niveau de la suffisance des passifs d'assurances sont menées dans le Groupe P&V pour chaque ligne de business via un test d'adéquation.

Ce test d'adéquation des passifs d'assurance ('Liability Adequacy Test') est un exercice réalisé à chaque clôture annuelle tant pour les engagements non-vie que pour les engagements vie.

Ce test a pour objectif de s'assurer de la suffisance des provisions comptables d'assurances au passif compte tenu des engagements futurs de la compagnie.

Pour ce faire, les provisions comptables (déduction faite des provisions prudentielles complémentaires et augmentées du Shadow Accounting) sont comparées avec un Best Estimate représentant l'actualisation aux rendements d'actifs en portefeuille des flux futurs de trésorerie.

Le shadow accounting est déterminé comme la provision complémentaire adossée aux réserves sur contrats d'assurances vie avec participation bénéficiaire. Cette provision est calculée sur base de la plus-value latente sur obligations (réserve AFS) à la fin de la période.

Les hypothèses propres au calcul du Best Estimate (rachats, mortalité, ...) sont consistantes avec celles utilisées dans d'autres modélisations, comme par exemple en Solvency II.

Pour la partie Vie, le test inclut les flux de trésorerie résultant de la gestion managériale (Participations bénéficiaires futures) et du comportement des assurés (rachats dynamiques).

Des tests de sensibilité sont également réalisés afin de s'assurer de la robustesse des calculs effectués.

Toute insuffisance au niveau des comptes consolidés fait l'objet d'un ajustement dans le compte de résultat.

Dans l'état actuel des exercices, les provisions techniques des activités vie sont suffisantes avec un excédent de plus de EUR 182 millions contre EUR 236 millions en 2015 .

VI.O.3 Dettes d'assurances

En milliers €	2016		
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	163.953	210.877	374.830
Dotation	149.551	9.625	159.176
Utilisation	(142.754)	(18.454)	(161.208)
Ecart de conversion	8	-	8
Solde à la clôture	170.759	202.048	372.806
En milliers €	2015		
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	150.244	250.529	400.773
Dotation	277.402	48.236	325.638
Utilisation	(263.711)	(87.888)	(351.598)
Ecart de conversion	17	-	17
Solde à la clôture	163.953	210.877	374.830

Les dettes d'assurances sont représentées à plus de 99,4% par P&V Assurances. Elles ont diminué de EUR 2,0 millions.

Cette diminution est expliquée par la baisse entre 2016 et 2015 de EUR 8,8 millions des dépôts de réassurance partiellement compensée par la hausse de EUR 6,8 millions des comptes intermédiaires créditeurs du Groupe.

VI.P Pensions et autres obligations

Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions, applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations versées à des fonds administrés séparément. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurances du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubilées) et prépensions.

Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

En milliers €	2016	2015
Prestations définies	252.931	251.491
Cotisations définies	45.281	43.270
Provisions pour prépensions	13.604	15.865
Primes jubilées	5.209	4.600
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	317.024	315.226

VI.P.1 Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2016	2015
Solde à l'ouverture	251.491	273.003
Coût de services	11.022	12.735
Coût de l'intérêt	5.322	3.243
Taxes payées sur primes	(1.425)	(1.280)
Prestations payées	(7.907)	(9.369)
Cotisations par l'employeur	-	-
Pertes et gains actuariels	(5.572)	(27.337)
Solde à la clôture	252.931	251.491

Au 31 décembre 2016, le cumul des pertes et gains actuarielles reconnues en capitaux propres et impôts différés s'élève à EUR -5,6 millions contre un cumul de pertes et gains actuarielles de EUR -27,3 millions à fin 2015, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR +21,8 millions. Cette augmentation est expliquée par la diminution des taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2017 des primes de l'ordre de EUR 12,5 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

	2016	2015
Taux d'actualisation	1,42%	2,13%
Table de mortalité	MR /FR-5	MR /FR-5
Taux d'inflation	1,80%	1,90%
Accroissement de salaire avec de l'index	2,20%	2,79%
Turnover	2,80%	2,10%

La duration moyenne des contrats de la population est entre 9 et 17 ans.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation) permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du groupe.

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS19 selon les estimations du management.

Analyses de sensibilité :

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2016 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(6.848)	9.397	11.762	(8.893)	264	1.937

VI.P.2 Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi imposait jusqu'à l'année 2015, un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur. Fin décembre 2015, un changement dans la loi sur les pensions complémentaires a modifié le rendement minimum sur les actifs du régime. A partir de 2016, le rendement minimum correspond à un pourcentage du rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires à 10 ans. Sur base des expertises actuarielles effectuées, en 2016 une provision a dû être constituée à concurrence de EUR 0,4 million.

VI.P.3 Autres avantages au personnel

La diminution de la provision de prépensions en IFRS est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des dispositions gouvernementales en vigueur.

VI.Q Composante des impôts différés

En milliers €	2016		2015	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	8.096	(52.686)	52.823	(12.996)
Provisions taxables	101.031	30.404	271.587	53.409
Provisions et autres différences temporaires	(7.708)	18.059	(1.434)	(221)
Pertes de valeur sur les actifs	(32)	(63)	31	(1.965)
Éléments relatifs aux assurances	564.222	(10.167)	273.435	(55.753)
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(24.665)	(446)	(24.226)	3.353
Provisions pour avantages du personnel	34.485	207	35.673	(129)
Plus-values sur les titres de placement	(953.155)	(25.149)	(812.181)	15.968
Autres	(2.359)	10.889	(13.929)	(13.508)
Net d'impôts différés actif / (passif)	(280.084)	(28.951)	(218.220)	(11.841)

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart d'un montant net de EUR 953,2 millions se présente sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IAS 39, un impôt différé doit être enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions. Il n'y a pas de différence temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables. Toutefois, une cotisation de 0,412% sur les actions a été actée comme différence temporelle sur les plus-values latentes. Cette cotisation doit être payée sur les plus-values réalisées et cet impôt différé constitue une différence temporelle sur la réserve des actifs disponibles à la vente pour les actions.

Une autre source importante correspond aux pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 109,1 millions après application du test de recouvrabilité.

Les provisions techniques comptabilisées en normes locales, mais non reconnues dans le référentiel IFRS (égalisation et catastrophe, clignotant,...), constituent une autre source importante d'impôts différés. L'impact est en grande partie compensé par la comptabilité reflet traitée selon la norme IFRS 4. En conséquence, l'impact net s'élève à EUR 564,2 millions.

VI.R Autres passifs

En milliers €	2016	2015	Variation
Dettes subordonnées	260.017	268.517	(8.500)
Dettes financières	103.973	94.369	9.604
Autres dettes	205.271	141.714	63.556
Total	569.260	504.600	64.660

Les prêts subordonnés ont une durée indéterminée (EUR 196,7 millions) ou une échéance de plus de 5 à 10 ans inclus (EUR 62,5 millions). Les intérêts courus non échus sont classés à moins d'un an (EUR 0,8 million). La diminution des emprunts subordonnés s'explique par le remboursement de EUR 8,5 millions des prêts accordés par les sociétés Multipharma et Société Générale Coopérative à P&V Assurances.

Les dettes financières ont augmentées de EUR 9,6 millions, passant de EUR 94,4 millions en 2015 à EUR 104,0 millions en 2016 essentiellement expliqués par la valorisation des dérivés négatifs.

Les autres dettes ont augmentées de EUR 63,6 millions, essentiellement suite à la dotation pour provision pour restructuration dans le cadre du plan de départ pour le personnel (plan Horizon 2020).

VI.R.1 Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2016	2015	Variation
Passifs portant intérêts - à long terme			
Dettes subordonnées	259.200	267.700	(8.500)
Dettes financières	58.539	77.805	(19.266)
Autres dettes	50.436	11.419	39.017
Total passifs portant intérêts - à long terme	368.175	356.924	11.251
Passifs portant intérêts - à court terme			
Dettes subordonnées	817	817	
Dettes financières	45.434	16.564	28.870
Autres dettes	154.835	130.296	24.539
Total passifs portant intérêts - à court terme	201.086	147.676	53.409
Total	569.260	504.600	64.660

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 77,8 millions en 2015 à EUR 58,5 millions en 2016. Cette variation s'explique principalement par les dérivés de valeur négative (voir note « instruments financiers »).

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 16,6 millions en 2015 à EUR 45,4 millions en 2016. Cette variation s'explique par l'augmentation des dérivés de valeur négative.

L'échéancier des autres passifs

En milliers €	2016					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	817	-	62.500	-	196.700	260.017
Dettes financières	45.434	15.444	431	8.414	34.250	103.973
Autres dettes	154.835	50.433	3	-	-	205.271
Total	201.086	65.876	62.935	8.414	230.950	569.260

En milliers €	2015					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	817	-	62.500	-	205.200	268.517
Dettes financières	16.564	77.798	7	-	-	94.369
Autres dettes	130.296	11.235	183	-	-	141.714
Total	147.676	89.033	62.691	-	205.200	504.600

Dans les autres dettes, des provisions pour risques, coûts et contentieux ont été comptabilisées pour un montant de EUR 2,8 millions. Ces dernières se trouvent principalement dans la catégorie avec une date d'échéance entre 1 et 5 ans, étant donné leur caractère incertain et le fait que les procédures pénales prennent souvent plus d'un an.

VI.R.2 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux provisions et aux dettes commerciales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

	En milliers €	2016	2015
Provisions		50.433	11.737
Impôts		71.169	68.061
Rémunération et charges sociales		37.880	31.022
Compte de régularisation		3.587	2.636
Dettes commerciales		42.203	28.258
Total des autres dettes		205.271	141.714

Les provisions ont augmenté de EUR 38,7 millions essentiellement expliqués par la dotation d'une provision pour plan social Horizon 2020 repris dans le poste Autres au niveau du détail des provisions.

Les dettes fiscales ont augmenté de EUR 3,1 millions principalement compte tenu des taxes sur contrats d'assurance.

Les dettes commerciales ont augmenté de EUR 13,9 millions expliqués essentiellement par l'augmentation du poste factures à recevoir.

Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2016				2015			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
Solde d'ouverture	1.170	1.829	8.738	11.737	2.960	2.100	8.303	13.363
Dotations	202	28	39.544	39.775	42	359	435	836
Utilisations	(12)	-	-	(12)	(1.528)	(1)	-	(1.529)
Excédents	-	(397)	-	(397)	-	(404)	-	(404)
Reclassement	(101)	70	(460)	(491)	(303)	(225)	-	(528)
Variation de périmètre	-	-	(180)	(180)	-	-	-	-
Solde de clôture	1.260	1.531	47.642	50.433	1.170	1.829	8.738	11.737

Les autres provisions ont augmenté de EUR 38,7 millions en 2016 en raison de la constitution d'une provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.

Les provisions pour litiges diminuent de EUR 0,3 million. Cette fluctuation est principalement expliquée par la diminution de la dotation en 2016. (voir ci-dessus).

VII Notes relatives au compte de résultat consolidé

VII.A Primes

En milliers €	2016	2015
Primes brutes des contrats d'assurances et d'investissement		
Assurances vie	866.608	850.129
Assurances non-vie	718.018	723.341
Variation des provisions pour primes non acquises	7.450	3.361
Total des primes brutes	1.592.076	1.576.832
Primes cédées aux réassureurs des contrats d'assurances et d'investissement		
Assurances vie	(2.109)	(2.397)
Assurances non-vie	(36.660)	(35.949)
Variation des provisions pour primes non acquises	(12)	146
Total des primes cédées aux réassureurs	(38.780)	(38.201)
Frais et commissions reçus		
Frais de gestion (branche 23)	4.170	5.165
Commissions de réassurance	4.675	4.863
Total des frais et commissions reçus	8.845	10.029
Primes nettes	1.562.141	1.548.660

Les primes d'assurances vie représentent 54,4% des primes brutes du Groupe P&V.

L'augmentation des primes brutes Vie provient principalement des primes d'assurance Groupe alors que l'encaissement Vie Individuelle reste relativement stable.

La croissance en volume des primes Groupe provient essentiellement de la branche 21 (+ EUR 18,8 mios).

Les primes d'assurances non-vie brutes diminuent de EUR 5,3 millions. Cette diminution s'explique principalement par les affaires directes qui diminuent de 1,5 % suite à la cessation de la collaboration avec l'apporteur d'affaires Aedes et à la cessation des activités dans la branche Transport pour Compte d'Autrui. Cependant, cette diminution est légèrement compensée par une croissance des affaires en acceptation expliquée par la régularisation des primes en 2016 d'un portefeuille en Maladie résilié en 2015. Les primes cédées aux réassureurs restent stables en 2016, toutes branches d'activités confondues. Les primes cédées aux réassureurs couvrent essentiellement des traités non-vie. Les frais de gestion branche 23 connaissent une baisse de EUR 1,0 million, les commissions de réassurance diminuent aussi de EUR 0,2 million.

VII.B Charges Techniques

En milliers €	2016	2015
(a) Indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance		
Contrats d'assurances vie	598.109	569.762
Contrats d'assurances non-vie	449.418	457.287
Total des indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance	1.047.527	1.027.048
(b) Parts cédées aux réassureurs		
Contrats d'assurances vie	27	(360)
Contrats d'assurances non-vie	(34.538)	(25.411)
Total des sinistres cédés aux réassureurs	(34.511)	(25.771)
(c) Variations des provisions brutes de réassurance		
Variations dans les contrats d'assurances vie	516.305	464.026
Variations dans les contrats d'assurances non-vie	63.420	76.763
Variations des contrats d'investissements sans PB	10.232	70.818
Variations de la provision pour risques en cours	-	161
Total des variations des provisions brutes de réassurance	589.957	611.767
(d) Variations des provisions cédées aux réassureurs		
Variations dans les contrats d'assurances vie	(1.517)	(869)
Variations dans les contrats d'assurances non-vie	14.837	(1.611)
(d) Total des variations des provisions cédées aux réassureurs	13.320	(2.479)
Total des indemnisations et sinistres nets de réassurance	1.616.293	1.610.565

Les indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance (a) augmentent de EUR 20,4 millions ce qui s'explique par une augmentation de EUR 28,3 millions pour les contrats d'assurances vie et une diminution de EUR 7,9 millions pour les contrats d'assurances non-vie.

La part cédée aux réassureurs (b) est composée essentiellement de contrats d'assurances non-vie et celle-ci augmentent de EUR 9,1 millions ce qui s'explique par l'extourne des provisions faites en 2015 suite aux règlements de sinistres effectués concernant le prolongement de l'âge de la pension et le tableau indicatif des juges ainsi que des récupération sinistre dues à des intempéries en juin 2016.

Les variations des provisions brutes de réassurance (c) dans les contrats d'assurances vie augmentent, ce qui s'explique par l'augmentation de l'encaissement en vie groupe. Les variations des provisions brutes de réassurance dans les contrats d'assurances non-vie diminuent de EUR 13,3 millions, ce qui s'explique par l'extourne des provisions IBNR dotées au 31 décembre 2015 concernant le prolongement de l'âge de la pension et le tableau indicatif des juges.

Les variations des provisions cédées aux réassureurs (d) diminuent légèrement en 2016 pour les contrats d'assurances vie alors que celles-ci passent de EUR -1,6 million en 2015 à EUR 14,8 millions en 2016 au niveau des contrats d'assurances non-vie essentiellement expliqué par l'extourne des provision IBNR concernant le prolongement de l'âge de la pension et le tableau indicatif des juges. Cette augmentation est également expliquée par les sinistres réglés récupérés en accident de travail.

VII.C Produits financiers

En milliers €	2016	2015
Produits d'intérêts	413.596	428.579
Dividendes reçus	3.933	3.053
Actifs financiers disponibles à la vente	417.529	431.631
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	14.666	24.060
Produits d'intérêts non échus sur les prêts et créances nets de réduction de valeur	555	1.247
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	230	181
Autres produits financiers divers	47.449	37.060
Plus-values réalisées sur placements (1)	234.484	334.755
Reprise de corrections de valeur	127.534	88.387
Produits sur terrains et constructions	12.544	21.205
Total produits de placements	854.991	938.527

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont diminué de EUR 15,0 millions essentiellement suite à la baisse du taux de rendement moyen sur le portefeuille obligataire (reinvestissement dans des obligations avec revenus plus faibles).

Les plus-values réalisées sur placements (1) ont diminué de EUR 100,3 millions par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des plus-values réalisées lors de la vente d'obligations pour un montant de EUR 133,2 millions ;

Les reprises de corrections de valeur augmentent d'un montant de EUR 39,1 millions, ce qui s'explique par l'effet de la réévaluation des contrats de vente à terme des USD (EUR 35,6 millions en 2016 contre EUR 12,0 millions en 2015), qui couvrent les titres en USD.

VII.D Charges Financières

En milliers €	2016	2015
Charges d'intérêts sur découvert bancaire	(1.459)	(12)
Charges d'intérêts sur obligations émises	-	-
Emprunt courant	(1.459)	(12)
Frais de banque	(10)	(10)
Autres charges financières	(22.627)	(38.385)
Moins-values réalisées sur placements (2)	(79.323)	(37.079)
Intérêts sur emprunts	(24.577)	(25.372)
Pertes sur devises sur dérivés	(37.693)	(10.351)
Produits des dérivés	(57.328)	(100.506)
Reduction de valeur sur actions et sicavs	(22.940)	(19.411)
Frais et charges de gestion	(25.835)	(29.755)
Total des charges financières	(271.793)	(260.882)

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les moins-values réalisées sur placements ont augmentée de EUR 42,2 millions par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique comme suit :

- Les moins-values sur réalisation des écarts monétaires ont eu un impact de 47,2 millions sur les comptes 2016 suite aux investissements d'obligations effectués en USD, les moins-values sont à analyser au regard des résultats positifs sur les couvertures de change (VII.C.) ;
- Les moins-values sur réalisation pour les dérivés qui ont eu un impact de EUR 23,6 millions liés aux instruments de couverture de type forward bonds.

En milliers €	2016	2015
Plus-values réalisées	163.357	315.847
Moins-values réalisées	(4.538)	(1.662)
Actifs financiers disponibles à la vente	158.819	314.185
Plus et moins-values réalisées sur investissements	15.121	1.428
Autres plus et moins-values réalisées	(18.779)	(17.937)
Total des plus et moins-values réalisées	(1)+(2) 155.161	297.676

Au niveau des actifs financiers disponibles à la vente les plus-values sont en forte diminution comme évoqué ci-avant.

Les « plus et moins-values réalisées sur investissements » représentent le gain ou la perte réalisé lors d'une vente d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. L'augmentation est liée à la conclusion d'un contrat d'emphytéose fin décembre 2016.

VII.E Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2016	2015
Frais d'acquisition	145.499	146.556
Autres frais généraux sur frais d'acquisition	67.444	69.326
Variation des montants des frais d'acquisition portés à l'actif	842	1.359
Frais d'administration	166.502	127.034
Commissions de réassurance et participations aux bénéfices	(4.675)	(4.863)
Autres	102	94
Total des autres charges opérationnelles et administratives	375.714	339.505

Les variations des charges opérationnelles et administratives (+ EUR 36,2 millions) sont principalement justifiées par :

- Une augmentation de EUR 39,5 millions ou 23,7 % des coûts administratifs, de EUR 127,0 millions à EUR 166,5 millions. Cette augmentation s'explique principalement par la dotation pour provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.
- Une diminution des « Autres frais généraux sur frais d'acquisition » de EUR 1,9 millions.

VII.F Charges d'impôts/revenus dans le compte de résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit:

En milliers €	2016	2015
Impôts exigibles	(5.413)	(82.995)
Impôts différés	(28.951)	(11.841)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	(34.364)	(94.836)

La charge d'impôt sur le résultat est inférieure de EUR 60,5 millions par rapport à celle de l'année 2015.

Impôts exigibles

En milliers €	2016	2015
Impôt sur le revenu	(2.708)	(81.426)
Ajustements sur exercice antérieure	(223)	(193)
Autres taxes	(2.481)	(1.376)
Total impôts exigibles	(5.413)	(82.995)

Les charges d'impôts exigibles diminuent de EUR 77,6 millions par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la diminution du résultat avant impôts par rapport à 2015, principalement lié à une diminution des plus-values réalisées sur obligations.

Impôts différés

En milliers €	2016	2015
Naissance ou renversement des différences temporelles	(28.951)	(11.841)
Total impôts différés	(28.951)	(11.841)

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés.

Le résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers qui représente un impact de EUR -25,1 millions en 2016 contre EUR +16,0 millions en 2015. Une autre influence importante concerne les différentes provisions techniques enregistrées en normes locales et non reconnues en IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2016	2015
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(5.413)	(82.995)
Impôts différés	(28.951)	(11.841)
Impôt des sociétés et ID	(34.364)	(94.836)
Résultat après impôt	120.091	184.288
Résultat théorique taxable	154.455	279.124
Taux normal Belgique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt théorique	(52.499)	(94.874)
Taux normal Etranger (en %)	29,22%	29,22%
Ecart taux normal Belgique / Etranger (en %)	4,77%	4,77%
Incidence diff. taux normaux Belgique/Etr.	(44)	12
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	(7.427)	6.322
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	48.070	229
Intérêts notionnels	227	189
Autres postes	(22.691)	(6.714)
Produit (charge) d'impôt réel	(34.364)	(94.836)
Taux d'impôt effectif moyen	22,25%	33,98%

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2016 s'élève à 22,25% contre 33,98% l'année précédente. Le taux de 2016 est impacté par le montant des revenus définitivement taxés suite à l'utilisation des latences fiscales de la société P&V Assurances à fin décembre 2016.

VII.G Dividendes

Pour l'exercice 2016, la distribution d'un dividende de EUR 30.260 sera proposée à l'Assemblée Générale. Le solde du résultat fera l'objet d'une affectation aux réserves indisponibles et de dotations aux activités de la Fondation P&V ainsi que d'une ASBL dont l'objet social est de favoriser l'accès à l'assurance.

VIII Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

IX Ressources humaines

	2016		2015	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	1.620	1.515,3	704	671,6
Vivium	-	-	921	844,6
Arces	46	43,3	45	40,5
Autres sociétés	48	43,9	68	62,6
Total groupe	1.714	1.602,5	1.738	1.619,3

*ETP : Equivalent Temps Plein

Au 31 décembre 2016, l'effectif salarié des compagnies d'assurances du Groupe P&V compte 1.666 personnes contre 1.670 personnes au 31 décembre 2015.

X Existence de succursales

P&V Assurances a établi une succursale au Grand-Duché de Luxembourg depuis le 15 mars 1971. Toutefois, dans le cadre du recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, la branche d'activité assurances de cette succursale a été cédée au 1er janvier 2014.

XI Intérêt opposé

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2016, d'opération ou de décision entraînant directement l'application des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

XII Actifs et passifs éventuels

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2016, des litiges.

XIII Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que les services offerts. Certains développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

XIV Application des normes IFRS au sein du Groupe P&V

XIV.A Principes d'information financière

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

- ✚ IAS 1 : Présentation des comptes annuels ;
- ✚ IAS 7 : Etat des flux de trésorerie ;
- ✚ IAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- ✚ IAS 10 : Evènements postérieurs à la période de reporting ;
- ✚ IAS 12 : Impôt sur le résultat ;
- ✚ IAS 16 : Immobilisations corporelles ;
- ✚ IAS 17 : Contrats de location ;
- ✚ IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- ✚ IAS 19R : Avantages du personnel ;
- ✚ IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- ✚ IAS 23 : Coûts d'emprunt ;
- ✚ IAS 24 : Information relative aux parties liées ;
- ✚ IAS 28 : Participations dans des entreprises associées ;
- ✚ IAS 32 : Instruments financiers: Présentation ;
- ✚ IAS 33 : Résultat par action ;
- ✚ IAS 36 : Dépréciations d'actifs ;
- ✚ IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- ✚ IAS 38 : Immobilisations incorporelles ;
- ✚ IAS 39 : Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
- ✚ IAS 40 : Immeubles de placement ;
- ✚ IFRS 3 : Regroupement d'entreprises ;
- ✚ IFRS 4 : Contrats d'assurances ;
- ✚ IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- ✚ IFRS 7 : Instruments financiers: information à fournir ;
- ✚ IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur ;
- ✚ IFRS 10 : Etats financiers consolidés ;
- ✚ IFRS 11 : Partenariats.

Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

Les principes sont inchangés en comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31-12-2015.

Dans le futur, il y aura 2 amendements ainsi que 3 nouvelles normes IFRS qui seront appliquées par le Groupe P&V :

Amendement à IAS 12 :

- Cette amendement aux normes IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1^{er} janvier 2017 ;
- Le Groupe P&V a choisi de ne pas appliquer cette amendement anticipativement (non application en early adoption) ;
- Cet amendement n'aura qu'un impact mineur sur les rapports du groupe et est actuellement analysé par le groupe.

Amendement à IAS 7 :

- Cette amendement aux normes IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1^{er} janvier 2017 ;
- Le Groupe P&V a choisi de ne pas appliquer cette amendement anticipativement (non application en early adoption) ;
- Cet amendement n'aura qu'un impact mineur sur les rapports du groupe et est actuellement analysé par le groupe..

IFRS 16 : Leasing :

- Cette norme IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1^{er} janvier 2019 ;
- Le Groupe P&V a choisi de ne pas appliquer cette norme anticipativement (non application en early adoption) ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse.

IFRS 9 : Instruments financiers :

- Cette norme IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1^{er} janvier 2020 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer cette norme en parallèle avec IFRS 17 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse.

IFRS 17 : Contrats d'assurance :

- Cette norme devrait rentrer en vigueur à partir du 1er janvier 2020 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V mais est seulement en état de « revised exposure draft ».

XIV.B Résumé des conventions comptables significatives

Les paragraphes suivant donnent les principaux principes financiers qui ont été appliqués par le Groupe P&V lors de l'élaboration de ses comptes annuels.

XIV.B.1 Contrats d'assurances et instruments financiers avec participation discrétionnaire.

Comptabilisation

Des provisions techniques sont comptabilisées pour tous les contrats en cours qui contiennent un risque d'assurance significatif (contrats d'assurances) et pour les contrats d'investissements avec éléments de participation discrétionnaire (PB). Pour ces deux types de contrat, IFRS4 est d'application. Les contrats d'investissements sans PB relève de la norme IAS39, même si leur forme juridique est celle d'une police d'assurance.

Valorisation

Selon IFRS4 phase 1, la valorisation des contrats d'assurances et des contrats d'investissements avec PB est basée sur les valorisations des provisions techniques réalisées en local GAAP, avec un certain nombre d'ajustements.

Tout d'abord, un test de suffisance du passif doit être réalisé à chaque clôture annuelle. Si cette évaluation montre des provisions inadéquates, un montant complémentaire devra être comptabilisé.

Deuxièmement, les provisions pour égalisation et catastrophes ne sont pas admises en IFRS.

Il a été décidé que les provisions complémentaires existant en local GAAP et concernant les contrats d'assurances et les contrats d'investissements avec PB, seraient maintenues en IFRS à l'exception de la provision « clignotant » qui est traitée, après validation du test de suffisance du passif, comme élément de fonds propres.

Les primes, paiements de sinistres et variations des provisions techniques sont reconnus dans l'état du résultat global quand ils sont liés à des contrats d'assurances ou d'investissements avec élément de participation discrétionnaire qui n'ont pas été décomposés.

Les contrats d'investissements sans PB relève de la comptabilité de dépôt.

Les plus-values ou moins-values non réalisées sur les actifs obligataires ont un effet direct sur l'évaluation des passifs d'assurances que ce soit sur le montant des provisions à constituer ou des PB.

Le Groupe P&V a décidé d'appliquer la comptabilité reflet afin qu'une plus-value sur un actif obligataire vienne, pour les passifs vie avec participation bénéficiaire, augmenter les passifs d'assurances par les autres éléments du résultat global.

Les moins-values sur un actif obligataire ne sont reconnues comme un actif ou comme diminution du passif que dans la mesure où le Groupe P&V peut démontrer de manière actuarielle que cet actif présente un caractère certain.

XIV.B.2 Instruments financiers

XIV.B.2.a Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net soit comme, prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis ou émis. Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net quand la stratégie d'investissement documentée par le Groupe P&V est de gérer les investissements financiers sur base de la juste valeur, étant donné que les passifs liés sont aussi gérés sur cette base, ou s'ils contiennent des dérivés qui ne sont pas étroitement liés. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats ou ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison d'actifs dans une fenêtre de temps établie par la réglementation ou une convention de marché (délai normalisé) sont reconnus à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe P&V s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers du Groupe P&V contiennent de la trésorerie, des dépôts court terme, des créances clients et autres débiteurs, des prêts et créances, des instruments financiers cotés et non cotés et des instruments financiers dérivés.

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

➤ **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Pour les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, le critère suivant doit être rempli :

- ✚ La désignation élimine ou réduit significativement un traitement inconsistant qui, autrement, pourrait conduire à une évaluation des actifs ou passifs ou la comptabilisation des profits ou pertes sur une base différente ;

Ou

- ✚ Les actifs ou passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux, qui sont gérés et dont les performances sont évaluées sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée.

Aussi, si un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, une entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si : (a) le(s) dérivé(s) incorporé(s) ne modifient pas de façon significative les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs requis par le contrat ; ou (b) il est clair sans analyse extensive que lorsque l'instrument hybride similaire est considéré pour la première fois, la séparation du dérivé(s) incorporé(s) est interdite, telle que pour une option de règlement anticipé incorporée dans un prêt qui permet au détenteur de payer le prêt de manière anticipée à approximativement le coût amorti.

Par conséquent, si l'entité est incapable de mesurer le dérivé incorporé séparément à l'acquisition ou à la clôture de l'exercice comptable, l'intégralité du contrat hybride sera désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. De la même façon, si une entité est dans l'impossibilité de mesurer séparément le dérivé incorporé qui devrait être séparé lors du reclassement d'un contrat hybride hors du portefeuille juste valeur par le biais du résultat net, ce reclassement est interdit. Dans de telles circonstances, le contrat hybride est maintenu à la juste valeur par le biais du résultat net dans son intégralité.

Ces investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur. Les ajustements à la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur d'une option call ou put sur une obligation est corrélée au rendement de l'actif financiers sous-jacent. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparés.

Les titres de créances perpétuels sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les instruments financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances et des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir chapitre « instrument financier dérivé de couverture »). Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente jusqu'à ce que (i) l'actif soit décomptabilisé et les profits ou pertes latents cumulés reconnus en autre produits d'exploitation ou (ii) l'actif soit déprécié et la perte latente cumulée reconnue dans le compte de résultat en coût de financement et déduite de la réserve disponible à la vente. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace un compte de capitaux propres variable. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

➤ **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction

directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), moins les dépréciations. Le coût amorti est calculé en tenant compte des décotes ou surcotes d'acquisition et des commissions ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans les revenus financiers du compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les investissements sont dé-comptabilisés ou dépréciés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Reclassement des actifs financiers

Le Groupe P&V évalue ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (détenus à des fins de transaction) et les actifs disponibles à la vente pour déterminer si la capacité et l'intention de les vendre à moyen terme toujours appropriées. Dans le cas où le Groupe P&V n'est pas en mesure de vendre ces actifs financiers dû à l'inactivité des marchés, ou dans le cas d'un changement radical des intentions de la direction à très court terme, le Groupe P&V peut décider de reclasser ces actifs financiers dans de rares circonstances. Le reclassement en prêts et créances ou actifs disponibles à la vente dépend de la nature des actifs. Cette possibilité de reclassement n'affecte pas les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net résultant de l'utilisation de l'option juste valeur.

Pour un actif financier sorti de la catégorie disponible à la vente, tout gain ou perte antérieur sur cet actif qui a été comptabilisé en capitaux propres est amorti en compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'investissement en utilisant le TIE. Toute différence entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie attendus est aussi amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant le TIE. Si l'actif est considéré ultérieurement comme déprécié, le montant enregistré en capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :

- ✚ Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- ✚ Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entièreté des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme déprécié si, et seulement si, il y a une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (une perte subie) et que la perte subie a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peuvent être estimés de manière fiable. Les preuves de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur ou le groupe d'emprunteurs font face à des difficultés financières significatives, un défaut ou manquement dans le paiement d'intérêts ou du principal, la probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur tombe en faillite ou autre réorganisation financière ou lorsque des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, tels que des changements dans les arriérés ou les paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

➤ Actifs financiers évalués au coût amorti

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe P&V détermine en premier lieu s'il y a une preuve objective de dépréciation pour les actifs financiers pris individuellement s'ils sont individuellement significatifs, ou par groupe s'ils ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe P&V détermine qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, qu'il soit significatif ou non, il reprend l'actif dans un groupe d'actifs à caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs évalués individuellement et pour lesquels une perte de dépréciation est établie, ou continue d'être établie, ne sont pas inclus dans une évaluation collective de dépréciation.

S'il y a une preuve objective qu'une perte de dépréciation a été subie sur des actifs évalués au coût amorti, le montant de la perte de dépréciation est mesurée comme la différence entre le montant comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si un prêt a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour mesurer toute perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel.

La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de réduction de valeur et le montant de la perte est reconnu dans le compte de résultat. Le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la valeur comptable réduite, et est calculé en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Le revenu d'intérêts est comptabilisé comme faisant partie des revenus financiers dans le compte de résultat. Les prêts ainsi que la réduction de valeur y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées au Groupe P&V. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement du compte de réduction de valeur correspondant. Si une dépréciation est recouvrée par la suite, le recouvrement est crédité dans les charges financières du compte de résultat.

Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers sont estimés sur base d'un historique des pertes pour les actifs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaire à celles du groupe.

➤ **Investissements financiers disponibles à la vente**

Pour les investissements financiers disponibles à la vente, le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il y a une preuve objective qu'un investissement ou groupe d'investissements est déprécié.

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, une preuve objective peut être un déclin « significatif ou prolongé » de la juste valeur d'un investissement en-dessous de son coût. Le critère « significatif » est à évaluer par rapport au coût initial et le critère « prolongé » par rapport à la période durant laquelle la juste valeur a été en-dessous du coût initial, tel que des instruments de capitaux propres montrant des pertes latentes excédant 25% du coût initial à la date de clôture, ou des pertes latentes pendant 4 périodes (trimestres) comptables ou plus (avant la date de clôture).

Quand il y a une preuve évidente d'une dépréciation, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite de toute perte de dépréciation sur l'investissement reconnue précédemment dans le compte de résultat – est déduite des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat.

Les pertes de dépréciation sur les titres de participation ne sont pas extournées par le biais du résultat : une augmentation éventuelle de leur juste valeur après dépréciation est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que les diminutions additionnelles sont considérées comme des dépréciations supplémentaires à comptabiliser dans le compte de résultat.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est déterminée sur base des mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant enregistré pour la dépréciation est la perte cumulée évaluée comme la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de dépréciation reconnue antérieurement sur cet investissement dans le compte de résultat.

Le revenu d'intérêt futur continue d'être enregistré sur base de la valeur comptable réduite de l'actif et est prorataée sur base d'un taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie dans le cadre de l'estimation de la perte de dépréciation. Le revenu d'intérêt est enregistré comme faisant partie des revenus financiers. Si, lors d'une année ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt augmente et son augmentation peut objectivement être reliée à un événement survenu après que la perte de dépréciation ait été reconnue dans le compte de résultat, et tel qu'il n'y ait plus d'impairment, la perte de dépréciation est intégralement extournée par le biais du résultat net, ce qui augmente la valeur comptable du titre de créance disponible à la vente à sa nouvelle juste valeur. Toute différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et la nouvelle juste valeur sera présentée comme perte non réalisée dans les autres éléments du résultat étendu.

Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, mais qu'une amélioration de la solvabilité de l'emprunteur s'est produite, la différence entre la valeur comptable et la juste valeur est reprise via le compte de résultat. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, et que l'événement ne peut être associé à une amélioration de la solvabilité, la différence entre la valeur comptabilisée et la juste valeur est ajustée par le biais des autres éléments du résultat global.

XIV.B.2.b Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IAS39 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissements sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts, les comptes créditeurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.

Evaluations ultérieures

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS39. Les dérivés incorporés séparés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Prêts et emprunts porteurs d'intérêts

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés

ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation de passif financier

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

XIV.B.2.c Instruments financiers dérivés

Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf si ils sont désignés comme instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

➤ *Instruments financiers dérivés de couverture*

La règle de base de l'IAS39 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur (' fair value ') dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception: l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IAS39 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par P&V implique que P&V doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles:

✚ Couverture de flux de trésorerie ;

- ✚ Couverture de la juste valeur ;
- ✚ Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

➤ **Couverture de flux de trésorerie**

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodique), la société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants qui sont repris dans le « cash flow hedge reserve » (OCI) devront être reclassés des fonds propres vers le compte de résultat comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultat.

➤ **Couverture de juste valeur**

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultat de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ **Conditions de comptabilité de couverture**

Une société doit remplir les conditions suivantes :

- ✚ La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;
- ✚ La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;
- ✚ Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81% - 125% ;
- ✚ La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

➤ **Novation : Renouvellement des instruments de couverture**

Le renouvellement (novation) d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture n'est pas être considéré comme un événement qui pourrait conduire à une cessation de la comptabilité de couverture si les critères suivants sont respectés:

- ✚ L'innovation est le résultat de la législation ou la publication des lois ou règlements
- ✚ Une ou plusieurs contreparties compensatoires remplacent leur contrepartie initiale
- ✚ Des changements dans les termes du nouvel instrument de couverture sont limités aux conditions nécessaires pour le remplacement de la contrepartie

Les changements comprennent des réformes à des contreparties centrales, ainsi que des intermédiaires tels que les membres compensateurs. Pour les innovations qui ne répondent pas aux critères de cette exception, les entités devraient considérer les changements dans l'instrument de couverture par rapport aux critères de la décomptabilisation des instruments financiers («*derecognition*») et les conditions générales pour la poursuite de la comptabilité de couverture.

L'ajustement est applicable rétroactivement pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er Janvier 2014.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

- ✚ L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;
- ✚ La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;
- ✚ Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

Ou

- ✚ L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultat. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistrée dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultat ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.

➤ **Forward bonds de protection**

Un forward de protection est une vente “future” d’une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l’augmentation possible des taux d’obligations.

Une vente future répond à la définition d’une transaction prévue et d’une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du montant déterminé et la valeur réelle de l’élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le “forward bond de protection” peut être considéré comme une couverture “all-in-one” ce qui implique qu’il n’y a pas d’inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve “cash-flow de couverture” une composante distincte des fonds propres, l’OCI (Other Comprehensive Income).

Lors de la liquidation des forwards bonds de protection, les profits et pertes cumulés dans la réserve des cash-flows de couverture seront traités dans le compte de résultat comme un “ajustement de reclassification”.

➤ **Forward Swap**

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur et on s’engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l’IRS. Le Groupe P&V a une politique d’investissement qui a pour conséquence l’achat régulier d’obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d’obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe pourra investir dans le futur. L’inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l’IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat- sauf avant l’échéance en fonction de la date de maturité de l’obligation dans laquelle l’investissement sera fait.

Après l’échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l’IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l’obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

Compensation des actifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s’il y a l’intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu’indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.

Juste valeur d'instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont enregistrés pour la première fois (Day One profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la dé-comptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

XIV.B.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifiques. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

✚ Bâtiments: entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Terrain ;
- Travail structurel ;
- Techniques spéciales
- Achèvement.

✚ Immobilisations corporelles: entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

XIV.B.4 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'il satisfait à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être déterminées comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeubles de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la

catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

XIV.B.5 Immobilisations incorporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- ✚ La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ✚ Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- ✚ La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- ✚ La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- ✚ Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les frais de recherche sont toujours comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Amortissement

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

Durées d'utilité et dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations

incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.

Décomptabilisation

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

➤ Licences

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes oscillant entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

XIV.B.6 Dépréciation d'actifs

Comptabilisation initiale

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procédera à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur et ramené à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat sera utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évaluera le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les critères suivants sont également appliqués lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques :

➤ **Goodwill**

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels ou dès que des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Pour le goodwill, la dépréciation est déterminée par une évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable,

une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

XIV.B.7 Contrats de location

P&V en tant que preneur

Les contrats de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe P&V la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué sont comptabilisés, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultat dans la rubrique « Charges financières ».

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif. Cependant, si l'on n'a pas une certitude raisonnable que le Groupe P&V devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif doit être totalement amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location.

Les contrats de location n'ayant pas pour effet de transférer au Groupe P&V la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat et répartis linéairement sur toute la durée du contrat de location. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges pendant la période lors de laquelle ils sont encourus.

P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

XIV.B.8 Consolidation – périmètre et principes afférents

Base de la consolidation

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupes et les dividendes intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Les pertes d'une filiale sont attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale doit être comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- ✚ Décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de conversion enregistré dans les capitaux propres ;
- ✚ Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- ✚ Comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- ✚ Reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultat non distribués.

Participation dans une entreprise associée

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V. Le goodwill lié à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Toutefois, l'amortissement de ce goodwill n'est pas autorisé et le goodwill ne peut être soumis individuellement à un test de dépréciation.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisés découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

Participation dans une co-entreprise.

P&V a une participation dans une coentreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les coentrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la coentreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un coentrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

XIV.B.9 Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

➤ *Régime à cotisations définies*

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera classé comme régime à prestation définies.

➤ **Régime à prestations définies**

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations diminuée de la valeur des actifs du régime.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt :

- ✚ Du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée ;

Et

- ✚ Du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie reconnue est limitée à la somme du coût des services passés et la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités ; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat.

XIV.B.10 Provisions, Passifs et actifs éventuels

Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée à P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la quasi certitude de recevoir ce remboursement.

Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation.

À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

XIV.B.11 Impôts sur le résultat

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- ✚ Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;
- ✚ Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputées, sauf :

- ✚ Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;
- ✚ En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

XIV.B.12 Information relative aux parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

- ✚ (a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;
- ✚ (b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :
 - L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
 - Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
 - Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;
 - L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;
 - L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS19 Avantages du personnel). Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

XIV.B.13 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif non courant est "détenu en vue de la vente" lorsque le bénéfice économique de cet actif est obtenu par la vente de l'actif plutôt que par son utilisation continue dans le business (bénéfice économique futur).

Cet actif cesse d'être amorti dans la mesure où il n'est plus au service de l'activité. Un actif détenu pour la vente est évalué au plus faible de :

- ✚ La valeur résiduelle du bien ;
- ✚ La fair value du bien moins les frais de vente.

Pour classer un bien comme "disponible à la vente », les critères suivants doivent être respectés :

- ✚ Le bien doit être disponible immédiatement et en l'état pour la vente;
- ✚ La vente doit être hautement probable, démontré par :
 - Le niveau approprié de management a pris la décision de vendre l'actif ;
 - Il existe un programme concret de vente ;

- L'actif est mis en vente pour un prix raisonnable en fonction de sa fair value actuelle ;
- La vente est attendue dans les 12 mois qui suivent son classement en « actif détenu pour la vente ».

Une prolongation au-delà d'un an de la période nécessaire pour conclure la vente n'empêche pas de maintenir le classement de l'actif (ou le groupe d'actifs destinés à être cédé) comme actif détenu pour la vente lorsque le retard est causé par des événements ou des circonstances indépendants du contrôle de l'entité et qu'il y a suffisamment d'éléments probants que l'entité demeure engagée dans son plan de cession de l'actif.

Sont visés les circonstances ou les événements suivants :

- ✚ Lorsque l'entité s'attend de manière raisonnable à ce que des tiers (distincts de l'acheteur) imposent des conditions au transfert de l'actif prolongeant ainsi la période requise pour conclure la vente, que les actions nécessaires pour satisfaire à ces conditions ne peuvent pas être mises en œuvre avant l'obtention d'un engagement d'achat ferme mais que cet engagement d'achat est hautement probable dans le délai d'une année ;
- ✚ Lorsque l'acheteur ou d'autres tiers imposent de manière inattendue des conditions au transfert de l'actif, que les mesures nécessaires pour faire face aux conditions ont été prises et que l'on s'attend à une résolution favorable des facteurs de retard ;
- ✚ Lorsque des circonstances qui étaient précédemment considérées comme peu probables surviennent pendant la période initiale d'une année, que l'entité a pris les mesures nécessaires pour faire face au changement de circonstances et que l'actif est activement commercialisé à un prix qui est raisonnable étant donné le changement de circonstances.

Table des matières détaillée

I	PRESENTATION DU GROUPE P&V	2
I.A	STRUCTURE DU GROUPE P&V	2
I.A.1	<i>PSH</i>	2
I.A.2	<i>Participations significatives</i>	2
I.A.3	<i>Autres participations</i>	3
I.B	CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2016	4
II	LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	5
II.A	BILAN CONSOLIDE	6
II.B	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
II.C	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	8
II.D	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
II.E	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	10
II.F	MARGE DE SOLVABILITE	12
III	RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	13
IV	RAPPORT D'ACTIVITES	16
IV.A	RESULTATS DE 2016	16
IV.B	SITUATION FINANCIERE DE 2016	17
V	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	19
V.A	DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	19
V.B	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	24
VI	NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ	28
VI.A	BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
VI.B	PARTIES LIEES	33
VI.C	VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHÉ	35
VI.D	GOODWILL	36
VI.E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
VI.F	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
VI.F.1	<i>Bâtiments</i>	39
VI.F.2	<i>Autres</i>	40
VI.G	IMMEUBLES DE PLACEMENT	40
VI.H	INSTRUMENTS FINANCIERS	41
VI.H.1	<i>Evaluation</i>	44
VI.H.2	<i>Hiérarchie des justes valeurs</i>	45
VI.H.3	<i>Disponible à la vente et détenus jusqu'à l'échéance</i>	49
VI.H.4	<i>Actions, participations et SICAV</i>	52
VI.H.5	<i>Juste valeur par le compte de résultat</i>	53
VI.H.6	<i>Prêts et créances</i>	54
VI.H.7	<i>Instruments financiers dérivés</i>	54
VI.H.8	<i>Transferts des actifs financiers</i>	58
VI.I	PLACEMENTS FINANCIERS UNIT LINK (BRANCHE 23)	58
VI.J	AUTRES ACTIFS	59
VI.J.1	<i>Actifs de réassurance et créances d'assurances</i>	59
VI.J.2	<i>Autres créances</i>	60
VI.K	LOCATIONS ET LEASING	61
VI.K.1	<i>Location-financement</i>	61
VI.K.2	<i>Location-opérationnelle</i>	62
VI.L	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	62
VI.M	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	63

VI.N	CAPITAUX PROPRES.....	64
VI.O	DETTES TECHNIQUES ET DETTES D'ASSURANCES.....	64
VI.O.1	<i>Provisions techniques</i>	64
VI.O.2	<i>Contrats d'investissement</i>	68
VI.O.3	<i>Dettes d'assurances</i>	71
VI.P	PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS.....	71
VI.P.1	<i>Prestations définies</i>	72
VI.P.2	<i>Cotisations définies</i>	73
VI.P.3	<i>Autres avantages au personnel</i>	73
VI.Q	COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES.....	73
VI.R	AUTRES PASSIFS.....	74
VI.R.1	<i>Répartition et échéancier des autres passifs</i>	74
VI.R.2	<i>Détail des autres dettes</i>	76
VII	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	77
VII.A	PRIMES	77
VII.B	CHARGES TECHNIQUES.....	78
VII.C	PRODUITS FINANCIERS	79
VII.D	CHARGES FINANCIERES	79
VII.E	CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES	80
VII.F	CHARGES D'IMPOTS/REVENUS DANS LE COMPTE DE RESULTAT	81
VII.G	DIVIDENDES.....	82
VIII	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	83
IX	RESSOURCES HUMAINES.....	83
X	EXISTENCE DE SUCCURSALES	83
XI	INTERET OPPOSE.....	83
XII	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	83
XIII	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	83
XIV	APPLICATION DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE P&V	84
XIV.A	PRINCIPES D'INFORMATION FINANCIERE	84
XIV.B	RESUME DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	86
XIV.B.1	<i>Contrats d'assurances et instruments financiers avec participation discrétionnaire</i>	86
XIV.B.2	<i>Instruments financiers</i>	87
XIV.B.3	<i>Immobilisations corporelles</i>	97
XIV.B.4	<i>Immeubles de placement</i>	98
XIV.B.5	<i>Immobilisations incorporelles</i>	99
XIV.B.6	<i>Dépréciation d'actifs</i>	101
XIV.B.7	<i>Contrats de location</i>	102
XIV.B.8	<i>Consolidation – périmètre et principes afférents</i>	103
XIV.B.9	<i>Avantages du personnel</i>	104
XIV.B.10	<i>Provisions, Passifs et actifs éventuels</i>	106
XIV.B.11	<i>Impôts sur le résultat</i>	106
XIV.B.12	<i>Information relative aux parties liées</i>	108
XIV.B.13	<i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i>	108
	TABLE DES MATIERES DETAILLEE	110